

BACK COVER PAGE OF
HOUSE OF COMMONS DEBATES
OFFICIAL REPORT (HANSARD)
VOL. 144, NUMBER 084
18 SEPTEMBER 2009



PAGE DE DOS
DÉBATS DE LA CHAMBRE DES
COMMUNES
COMpte RENNU OFFICIEL (HANSARD)
VOL. 144, NUMÉRO 084
18 SEPTEMBRE 2009

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux priviléges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Editions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 66

Tuesday, November 29, 1994

Chair: Warren Allmand

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 66

Le mardi 29 novembre 1994

Président: Warren Allmand

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice and Legal Affairs

Justice et des questions juridiques

RESPECTING:

Bill C-41, An Act to amend the Criminal Code (sentencing) and other Acts in consequence thereof and

Bill C-45, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act, the Criminal Code, the Criminal Records Act, the Prisons and Reformatories Act and the Transfer of Offenders Act

CONCERNANT:

Projet de loi C-41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence et

Projet de loi C-45, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, le Code criminel, la Loi sur le casier judiciaire, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et la Loi sur le transfèrement des délinquants

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND LEGAL AFFAIRS COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DES QUESTIONS JURIDIQUES

Chair: Warren Allmand

Vice-Chairs: Sue Barnes
Pierrette Venne

Members

Morris Bodnar
Pierre de Savoye
Paul E. Forseth
François Langlois
Derek Lee
Russell MacLellan
Val Meredith
Beth Phinney
Georgette Sheridan
Myron Thompson
Paddy Torsney
Tom Wappel—(15)

Président: Warren Allmand

Vice-présidentes: Sue Barnes
Pierrette Venne

Membres

Morris Bodnar
Pierre de Savoye
Paul E. Forseth
François Langlois
Derek Lee
Russell MacLellan
Val Meredith
Beth Phinney
Georgette Sheridan
Myron Thompson
Paddy Torsney
Tom Wappel—(15)

Associate Members

Chris Axworthy
Michel Bellehumeur
Leon Benoit
Jag Bhaduria
John Bryden
Shaughnessy Cohen
Patrick Gagnon
Sharon Hayes
Ian McClelland
Jack Ramsay
Swend J. Robinson
Roseanne Skoke
Bernard St-Laurent

Membres associés

Chris Axworthy
Michel Bellehumeur
Leon Benoit
Jag Bhaduria
John Bryden
Shaughnessy Cohen
Patrick Gagnon
Sharon Hayes
Ian McClelland
Jack Ramsay
Swend J. Robinson
Roseanne Skoke
Bernard St-Laurent

(Quorum 8)

(Quorum 8)

Richard Dupuis

Le greffier du Comité

Clerk of the Committee

Richard Dupuis

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS**TUESDAY, NOVEMBER 29, 1994**

(72)

[Text]

The Standing Committee on Justice and Legal Affairs met at 9:33 o'clock a.m. this day, in Room 308, West Block, the Chair, Warren Allmand, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Sue Barnes, Morris Bodnar, Pierre de Savoye, Paul Forseth, François Langlois, Derek Lee, Val Meredith, Beth Phinney, Myron Thompson, Paddy Torsney and Tom Wappel.

Acting Members present: Réginald Bélair for Georgette Sheridan and Patrick Gagnon for Russell MacLellan.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Philip Rosen, Senior Analyst and Patricia Begin and Marilyn Pilon, Research Officers. From the Legislative Counsel Office: Louis-Philippe Côté and Diane McMurray, Legislative Counsels.

Witness: From the National Action Committee on the Status of Women: Lee Lakeman, Member, Violence Committee, Canadian Sexual Assaults Centres.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, October 18, 1994 relating to Bill C-41, An Act to amend the Criminal Code (sentencing) and other Acts in consequence thereof. (See *Minutes of Proceedings and Evidence of Thursday, November 17, 1994, Issue No. 62*); and

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, September 20, 1994 relating to Bill C-45, An Act to amend the corrections and Conditional Release Act, the Criminal Code, the Criminal Records Act, the Prisons and Reformatories Act and the Transfer of Offenders Act. (See *Minutes of Proceedings and Evidence of Wednesday, October 19, 1994, Issue No. 50*).

On Clause 1 of Bill C-41 and on Clause 1 of Bill C-45

Lee Lakeman made an opening statement and answered questions.

At 11:25 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL**LE MARDI 29 NOVEMBRE 1994**

(72)

[Traduction]

Le Comité permanent de la justice et des questions juridiques se réunit à 9 h 33, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Warren Allmand (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Sue Barnes, Morris Bodnar, Pierre de Savoye, Paul Forseth, François Langlois, Derek Lee, Val Meredith, Beth Phinney, Myron Thompson, Paddy Torsney, Tom Wappel.

Membres suppléants présents: Réginald Bélair remplace Georgette Sheridan; Patrick Gagnon remplace Russell MacLellan.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Philip Rosen, analyste principal; Patricia Begin et Marilyn Pilon, attachées de recherche. Du Bureau des conseillers législatifs: Louis-Philippe Côté et Diane McMurray, conseillers législatifs.

Témoin: Du Comité canadien d'action sur le statut de la femme: Lee Lakeman, membre, Comité contre la violence, Centres pour les victimes d'agression sexuelle.

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 18 octobre 1994, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence (voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 17 novembre 1994, fascicule n° 62);

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 20 septembre 1994, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-45, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, le Code criminel, la Loi sur le casier judiciaire, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et la Loi sur le transfèrement des délinquants (voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi, 19 octobre 1994, fascicule n° 50).

Article 1 (projets de loi C-41 et C-45).

Lee Lakeman fait un exposé et répond aux questions.

À 11 h 25, le Comité s'adjourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Richard Dupuis

Le greffier du Comité

Clerk of the Committee

Richard Dupuis

[Text]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Tuesday, November 29, 1994

[Translation]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mardi 29 novembre 1994

• 0933

The Chair: I call the meeting to order.

We'll continue with our consideration of Bill C-41 and Bill C-45. Bill C-41 is An Act to amend the Criminal Code (sentencing) and other Acts in consequence thereof. Bill C-45 is An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act, the Criminal Code, the Criminal Records Act, the Prisons and Reformatories Act and the Transfer of Offenders Act.

This morning we have as witness the National Action Committee on the Status of Women. They will be represented by Lee Lakeman, a member of the violence committee with respect to Canadian Sexual Assaults Centres.

Ms Lakeman, you may give us your opening remarks with respect to these bills and then we will have our rounds of questioning in the usual way.

Mrs. Lee Lakeman (Co-Chair, Violence Against Women Committee, National Action Committee on the Status of Women): Thank you.

For those of you who don't know, NAC is the National Action Committee on the Status of Women, a coalition of women's groups from across the country. The membership is growing rapidly; at the last annual general meeting some 300 delegates represented women's groups from across Canada.

I'm co-chair of the Violence Against Women Committee. Sheilagh Day sends you her apologies. She's chair of the justice committee and would have liked to present with me but was unable to attend this morning.

I'd like to tell you a little bit about myself because it frames so much of how I speak to you and what opinions I carry with me into the work.

• 0935

Since 1983 I've been working in rape crisis centres and transition houses. They have existed in Canada only since 1973, so I carry much of that local history with me.

Our interest, of course, is in justice for everyone and for an effective justice system for everyone. But we come primarily from the consideration of violence against women and also from the consideration of women who are incarcerated. Often these are not separate issues. We're here particularly because we seem to be in the middle of a Canadian crisis of violence against women and the justice system. We certainly are dealing with strongly divergent opinions about how anyone changes any of this.

From our position, the justice system will have to change in the greatest sense of the word to make a difference in violence against women. We're happy in this moment that both the Solicitor General and the justice department are in some ways being seen as related.

Le président: Je déclare la séance ouverte.

Nous reprenons l'examen du projet de loi C-41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence ainsi que le projet de loi C-45, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, le Code criminel, la Loi sur le casier judiciaire, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et la Loi sur le transfèrement des délinquants.

Nous accueillons ce matin une représentante du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, Mme Lakeman, membre du comité sur la violence faite aux femmes et membre des Centres canadiens d'aide aux victimes d'agression sexuelle.

Madame Lakeman, voulez-vous nous faire votre exposé sur ces projets de loi et ensuite, comme d'habitude, nous passerons aux questions.

Mme Lee Lakeman (coprésidente, Comité sur la violence faite aux femmes, Comité canadien d'action sur le statut de la femme): Merci.

Pour ceux qui ne le sauraient pas, le CCASF, c'est le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, une coalition de groupes de femmes de tout le pays. Nous connaissons un essor rapide. A la dernière réunion générale annuelle, il y avait quelque 300 délégués qui représentaient des groupes de femmes de partout au Canada.

Je suis la coprésidente du Comité sur la violence faite aux femmes. Sheilagh Day vous envoie ses excuses. Elle préside le comité de la justice et aurait aimé être ici, mais elle en a été empêchée.

J'aimerais vous parler un peu de moi et des mes opinions, car cela vous situera et vous donnera une idée de la façon dont j'aborde mon travail.

Je travaille depuis 1983, dans des centres d'aide aux victimes de viol et dans des maisons de transition. Ce genre d'établissement n'existe au Canada que depuis 1973, ce qui veut dire que je connais bien leur histoire.

Évidemment, ce que nous recherchons, c'est la justice pour tous et un système judiciaire efficace pour tous. Toutefois, nous nous intéressons principalement à la question de la violence contre les femmes et à la situation des femmes incarcérées. Souvent, ces deux questions ne sont pas distinctes. Si nous sommes ici, c'est surtout que nous semblons nous trouver en pleine crise canadienne en ce qui concerne la violence contre les femmes et le système judiciaire. Les opinions sont certainement très partagées sur la façon d'apporter des changements.

De notre point de vue, le système judiciaire va devoir changer, du tout au tout, si l'on veut voir une différence dans la violence faite aux femmes. Nous sommes heureuses de constater, qu'à l'heure actuelle, on semble faire un lien entre le ministère du Solliciteur général et celui de la Justice.

[Texte]

The primary problem for us is at the level of policing, and it gets aggravated all the way up the system. These bills won't affect the fundamental problem, which is that when women call police, they're not believed in the first place, which is why they continue to call us in numbers of about 7:3. They'll call transition houses and rape crisis centres many more times than they'll call police because they can assume there'll be some level of belief that they're at least in distress, that they have been attacked, that they are reasonable, adult persons and that they have a reason to be asking for help.

I would say at this moment we're dealing with an increased level in the problem of women trying to deal with violence against women in Canada. There's simply no question. The inefficiency of the justice system is critically important at this moment and worse than ever before. I don't mean in the last six months; I mean in the last decade. For women in rape crisis centres and transition houses, several things are coming together at the same moment, which I'm sure you're partly aware of through the press.

There's big talk about clanging men up. At the same time, there are no arrests. There's big talk about the rights of the accused, and at the same time we have the nonsense of the drunk defence. There's big talk about treatment programs for men, and in fact there are none that work. For us it is a terrible problem. We see that in fact we're dealing with the decriminalization of violence against women. Whether or not anyone intends it, it is clear to us that men are not being held accountable by the justice system for what they do and for what we all know they do.

At the very same moment, women are increasingly criminalized and in a sense criminalized in the justice system they're trying to use to protect themselves. I'm not sure if you're aware in the press, but pretty much every rape crisis centre in the country is at the moment dealing with subpoenas to get access to the records of rape crisis centres and transition houses, which defence attorneys are pursuing as a way of discrediting them as witnesses. It is a serious crisis. If it has not yet been brought to your attention, it will be, I assure you. There are now charges pending against rape crisis centres for obstructing justice, for refusing to give over their confidences and to release files they have kept of the conversations with rape crisis centres and transition houses. These things together make the crisis.

Some of these things are affected by these bills. I want to tell you two things. In some ways I have to think backwards to relate to the bills, so for anybody who's interested in thinking forward in the way we would call forward, I'm going to table with the researchers a document in English and in French. These do not directly answer the questions you're asking, but they do frame them in an entirely different way.

They're called "99 Federal Steps Toward an End to Violence Against Women". They're the joint opinion of many women active in the work to end violence against women. It is at least worth your consideration to try on the framework that we would use.

[Traduction]

À notre avis, le principal problème se situe au niveau des forces policières mais il s'aggrave dans le reste du système. Ces projets de loi ne changeront en rien le problème fondamental, c'est-à-dire que, lorsque les femmes téléphonent à la police, d'abord, on ne les croit pas, ce qui explique pourquoi elles continuent à nous téléphoner dans sept cas sur trois. Elles téléphonent aux maisons de transition et aux centres d'aide aux victimes de viol beaucoup plus souvent qu'elles ne téléphonent à la police, car elles présument qu'on y croira au moins qu'elles sont en difficulté, qu'elles ont été attaquées, qu'elles sont des personnes adultes raisonnables qui ont raison de demander de l'aide.

Je dirais qu'à l'heure actuelle, nous constatons que le problème des femmes face à la violence au Canada s'aggrave. C'est incontestable. Le système judiciaire est moins efficace que jamais et c'est lui le grand responsable. Je ne parle pas des six derniers mois. Je parle de la dernière décennie. Il y a une série d'événements qui viennent de se produire et qui touchent les femmes qui résident dans les centres d'aide aux victimes de viol et les maisons de transition, produisent au même moment ce que vous savez, j'en suis sûre, grâce aux journaux.

On parle beaucoup d'emprisonner les hommes, mais on ne fait pas d'arrestation. On parle beaucoup des droits des accusés, mais par ailleurs, mais on voit ce non-sens qu'est la défense de l'acte commis en état d'ébriété. On parle beaucoup des programmes de soins pour les hommes alors qu'en fait il n'y en a aucun qui fonctionne. Pour nous, c'est un problème terrible. Nous constatons une décriminalisation de la violence faite aux femmes. Que cela soit voulu ou pas, il nous apparaît clairement que le système judiciaire n'oblige pas les hommes à rendre compte de leurs actes, des actes que nous savons tous qu'ils commettent.

Par ailleurs les femmes sont de plus en plus traitées comme des criminelles et ce, à l'intérieur même du système judiciaire à qui elles demandent de les protéger. Je ne sais pas si vous avez lu dans les journaux que presque tous les centres d'aide aux victimes de viol du pays ont reçu des subpoenas les obligeant à donner accès à leurs dossiers à la demande des avocats de la défense qui cherchent une façon de les discréditer comme témoin. La situation est grave. Si on ne vous en a pas déjà parlé, je peux vous assurer que ce sera le cas. Il y a actuellement des centres d'aide aux victimes de viol qui sont accusés d'entrave à la justice pour avoir refusé de remettre leurs dossiers confidentiels sur les conversations que des victimes de violence ont eu avec les employés des centres et des maisons de transition. Voilà ce qui a précipité cette crise.

Ces projets de loi vont avoir une incidence sur la situation. Je peux vous affirmer deux choses. D'une certaine façon, je dois me reporter en arrière pour situer ces projets de loi et donc, pour ceux qui sont plutôt tournés vers l'avenir, j'aimerais remettre un document en anglais et en français aux attachés de recherche. Il ne s'agit pas vraiment de réponses aux questions que vous posez, mais plutôt d'un cadre tout à fait différent pour envisager ces questions.

Le document s'intitule «99 mesures fédérales destinées à mettre fin à la violence faite aux femmes». Il s'agit des opinions de nombreuses femmes qui luttent contre la violence faite aux femmes. Il vaudrait la peine que vous réfléchissiez au moins à ce cadre que nous préconisons.

[Text]

[Translation]

• 0940

Specific to what we're dealing with, with these bills we can't deal with the fact of responsible policing—the desperate need for responsible policing. Nor can we deal with the desperate need for respect and response to the women who are reporting violence against women.

It is quite evident now, at least to sociologists, and I think it became evident in the Horner report, in your terms, that the majority of violence in Canada is against women and children. It's no longer even questioned.

We're desperate for programs that actually change men, and so far there are very few leads on what actually does that. We do know mistreating men from the moment they are charged is likely to do two things: either give them permission for more violence, because of the way the issue has been dealt with, dismissively; or help to turn them into monsters, which they then pass down to us.

It is also clear to us that in this bill, as in many others that have come before it, there is an attempt to hold only the individual man responsible for the violence he has committed against women. This is completely the opposite to our point of view, completely the opposite to what we think will work. We must take collective responsibility for how men get permission and power to carry out these attacks in such numbers, and how they get permission not to change, to hold ridiculous ideas, and to continue perpetrating violence against women and the inequality of women.

We also have to face that these bills are only part of the justice system. What is going on in the courts would only be touched by these bills. What is going on in the courts clearly neither upholds the charter, on the basis of which women are supposed to be able to expect equality, nor does it uphold any other laws that exist.

We're glad to see in the bill the purposes and principles around sentencing. It's noticeable to us that it says "just, peaceful and safe" and doesn't say "equal", as though that were implied; as though the charter is supposed to override it. But our experience is it won't. I do think there is a missing element all the way through the bills about how these are going to get us closer to equality.

We're glad to see the distinguishing between serious and not-serious crime. But we would phrase it as the difference between violent crime, or crimes of violence against people, and property crime. The constant blurring of that line doesn't serve us well.

We're glad to see the pre-sentence reports actually beefed up so the likelihood increases of the sentencing judge having the information he needs to have. To the extent that becomes psychobabble, it won't help. To the extent it becomes actual hard information about what that man has already experienced, what he has already been judged for, it will be helpful.

Plus précisément, dans le contexte de ces projets de loi, il n'y a rien qui rendrait les forces policières plus responsables alors que nous avons désespérément besoin de policiers qui assument mieux leurs responsabilités. Il n'y a rien non plus qui répond aux besoins désespérés de respect et d'attention des femmes qui font état d'actes violents.

Il est parfaitement évident, du moins pour les sociologues, et je pense que cela ressort du rapport Horner que ce sont les femmes et les enfants qui sont les principales victimes de la violence au Canada. C'est incontestable.

Nous avons désespérément besoin de programmes qui changeront vraiment les hommes, mais jusqu'à présent, nous n'avons que peu d'idées sur ce qui parviendrait à le faire. Nous savons que le fait de maltraiter les hommes à partir du moment où ils sont accusés risque d'avoir deux conséquences: soit les autoriser à commettre d'autres actes violents puisque c'est ce qu'on leur enseigne en n'accordant aucune importance à cette violence; soit les transformer en monstres dont nous serons ensuite les victimes.

Il nous apparaît également clairement dans ce projet de loi, comme dans de nombreux autres qui l'ont précédé, que l'on tente d'imposer la responsabilité pour la violence faite aux femmes au seul agresseur. Cela va tout à fait à l'encontre de notre point de vue, tout à fait à l'encontre de ce qui, à notre avis, donnerait des résultats. Nous devons assumer la responsabilité collective de la façon dont les hommes obtiennent la permission et le pouvoir de s'adonner à un si grand nombre d'agressions, et dont ils obtiennent la permission de ne pas changer, d'avoir des idées stupides et de continuer à traiter les femmes avec violence et comme des inférieures.

Il faut également reconnaître que ces projets de loi ne constituent qu'une partie du système judiciaire et n'auront qu'une influence minime sur ce qui se passe devant les tribunaux. En effet, il est clair que ce qui se passe devant les tribunaux ne respecte pas la charte, qui garantit aux femmes le droit à l'égalité, ni les autres lois.

Nous sommes satisfaites de l'objectif et des principes de la détermination de la peine dans le projet de loi. D'après nous, on y parle de société «juste, paisible et sûre» mais pas de société «égalitaire» comme si ce dernier terme était sous-entendu; comme si la charte était censée avoir la primauté. D'après notre expérience toutefois, ce n'est pas ce qui va se passer. À mon avis, dans ces projets de loi, il y a un élément manquant, celui qui nous rapprocherait de l'égalité.

Nous sommes heureuses de voir la distinction que l'on établit entre les crimes graves et les autres. Toutefois, nous préférerions une distinction entre délits avec violence ou actes de violence criminels et crimes contre les biens. La confusion qu'on entretient entre ces catégories nous nuit beaucoup.

Nous nous réjouissons que l'on ait étoffé les dispositions sur les rapports présentIELS, puisqu'ainsi le juge qui détermine la peine aura plus souvent accès aux renseignements dont il aura besoin. Évidemment, ces rapports ne seront guère utiles s'ils sont rédigés dans un jargon de psy. Par contre, s'ils contiennent des données concrètes sur les antécédents de l'homme, sur son casier judiciaire, ce sera utile.

[Texte]

We're glad to see an interest in the rights of the people who have actually been attacked, but distressed that there is an increasing notion of victims' rights rather than the right not to be a victim. There is a blurring in these two bills that is noticeable. We're not looking for victims' rights, we're looking for equality rights.

It's helpful that the victims named in these two bills will have slightly more information available to them about when men are coming out of jail, when they're on probation, when things are happening. It is of course vital. There is, however, an illusion, and an extension of the illusion, that victim impact statements have any impact at all, and there is an encouragement that the responsibility is on the victim at the point of the man's release actually to be arguing against it. It seems ludicrous at best and insulting at worst.

There is a question of compensation in the bill. If you read it, you would not know the situation as it exists. Women across the country have been appealing to government for compensation as victims of crime to such an extent that we now have in this bill what I believe is a sop to the provinces to allow them not to be paid. I think it's important that you pay attention to it.

• 0945

In my home province of B.C., women have had some of the highest settlements across the country, and have increasingly appealed to the province, for instance, after wife assault, as well as after rape, as well as after incest. The implication in this bill is that it would be up to the individual woman to fight the individual man to get some measure of compensation; it in fact is a dropping of Canadian society's responsibility to see to the well-being of people who have been attacked. So I'm very suspicious of that move.

Of course we're glad to see the point about fines. The unfair level at which the poor are jailed compared with the rich is noticeable to us, does not serve us well, does not end violence against women. There's nothing in what we've been able to find out that indicates poor men beat their wives or rape the women around them any more often than rich men, that rural men do it any more often than city men, or that men do it any more often on the basis of education. There's nothing to support those illusions.

There is, however, plenty of reason to suspect that poor men stand in for the others in the criminal justice system, that once a man has been charged, if he's not protected by wealth or influence he's more likely to go to jail, and women are only too aware that he goes to jail because he's poor, because he's black, because he's aboriginal, not because he has committed violence against women.

Concerning the hate motivation, we're glad to see something of this nature. It's not clear to us whether or not this mechanism will be effective. I'm not entirely sure how I would convince anyone that a man who had attacked me, or attacked any of the women I know, did so because he was sexist, or did so because he believed he was entitled to abuse women. However, it's perfectly clear to me that is why he does it, that is the effect of what he does, and it's useful and important that

[Traduction]

Nous sommes heureuses de constater que l'on s'intéresse aux droits des victimes d'agression, mais inquiètes de constater que de plus en plus, on met l'accent sur les droits des victimes au détriment du droit à ne pas devenir une victime. On remarque dans ces deux projets de loi une confusion à cet égard, nous ne demandons pas des droits pour la victime, mais plutôt l'égalité.

Il est utile qu'en vertu de ces deux projets de loi, les victimes disposeront d'un peu plus d'informations sur les hommes qui sortent de prison, leur probation, etc. C'est absolument essentiel. Toutefois, on retrouve l'illusion, encore plus grande, que la déclaration de la victime aura une incidence et l'on impose à la victime la responsabilité de plaider contre la libération de l'homme. Au mieux, cela semble ridicule et au pire, insultant.

Le projet de loi parle de dédommagement. En le lisant, on ne comprendrait pas la situation réelle. De nombreuses femmes, victimes de crimes se sont adressées au gouvernement pour être dédommagées et maintenant ce projet de loi accorde une concession aux provinces et leur permet de ne rien leur verser. Je pense que vous devriez regarder cela de plus près.

Dans ma province d'origine, la Colombie-Britannique, des femmes ont reçu des indemnités particulièrement élevées et elles s'adressent de plus en plus à la province, par exemple, après avoir été victimes de violence familiale, de viol et même d'inceste. Ce projet de loi sous-entend que ce sera à la victime d'intenter des poursuites contre l'homme pour se faire indemniser; en fait, la société canadienne abandonne sa responsabilité d'assurer le bien-être des victimes. Cela soulève des soupçons chez moi.

Évidemment, les nouvelles dispositifs relatives aux amendes nous plaisent. Nous avons constaté que les pauvres étaient emprisonnés beaucoup plus souvent que les riches, ce qui ne nous sert pas bien et ne met pas fin à la violence faite aux femmes. Rien, d'après nos recherches, ne démontre que les hommes pauvres agressent leur femme ou violent les femmes autour d'eux plus souvent que les riches, que les hommes de la campagne le font plus souvent que les hommes de la ville ou que les hommes le font plus souvent selon leur niveau de scolarité. Rien n'appuie ces illusions.

Par contre, il y a tout lieu de croire que les hommes pauvres remplacent les autres dans le système pénal, c'est-à-dire qu'une fois accusé, si un homme n'est pas protégé par la richesse ou l'influence, il sera plus probablement condamné à l'emprisonnement et les femmes ne savent que trop qu'il est incarcéré parce qu'il est plus pauvre, parce qu'il est noir, parce qu'il est autochtone, et non pas parce qu'il a commis un acte d'agression contre les femmes.

En ce qui concerne le motif de la haine, nous sommes heureuses de voir quelque chose du genre. Nous ne savons pas au juste si ce mécanisme donnera des résultats. Je ne sais pas exactement comment je pourrai convaincre quelqu'un que l'homme qui m'a attaqué ou attaqué des femmes que je connais l'a fait, parce qu'il est sexiste ou parce qu'il croit avoir le droit d'agresser les femmes. Toutefois, il est tout à fait clair pour moi que c'est bel et bien ce qui l'a poussé à le faire, que c'est le

[Text]

society recognize it. It needs to recognize it all the way through the process, however, not only at the moment of sentencing. Putting it in as an aggravating factor may be of some value, and it will be "may be".

Women are not believed now in the court system. I'm not entirely sure how we're going to convince anybody at the sentencing point. Besides this, there are so few women who actually reach the sentencing point. Most men are not charged, never mind convicted. Of the very few who are convicted, there will be very few women who actually get to argue that this was a crime committed against them because they were women.

There are other implications. It seems to me these bills prop up the notion of mandatory minimums, which has not served us well at all, not only because of its loathsome history in Canadian politics, but also because it simply doesn't work. It's necessary for us as a society to get a grip on what are the particular situations of violence against women, and how we are going to deal with them, and we need some judicial discretion at that point.

I think I can stop there.

The Chair: Thank you very much. We'll follow our usual procedure with questioning—10 minutes to each party on the first round, and then five-minute rounds alternating back and forth, and we will permit questions from non-members after we've exhausted the list of members of the committee.

• 0950

M. Langlois (Bellechasse): Avant qu'on aborde des questions plus spécifiques, j'aimerais, madame, avoir votre opinion relativement au crime commis avec violence. Selon vous et les groupes que vous représentez, qu'est-ce qui distingue le crime avec violence commis contre un conjoint, la plupart du temps l'épouse, et le crime avec violence commis contre toute autre personne? Est-ce que vous y voyez des caractéristiques particulières? Si oui, lesquelles? À votre avis, comment peut-on atteindre les racines profondes de ceci?

Mrs. Lakeman: It depends on how one chooses to analyse, of course. For me, the important difference is that there is increased opportunity to commit the crime; that there is increased power with which to commit the crime; that there is increased social sanction for having committed the crime; that there is a decreased likelihood of being believed of having committed the crime; that there is no effective social sanction for having committed the crime; and that any social or legal evidence that the crime has been committed is likely to be very minuscule compared with the number of times the crime is actually being committed.

The person who is subject to the crime is vulnerable in a way that is very difficult for anyone not in that situation even to imagine. One's children are at stake, one's physical existence is at stake, one's property rights are at stake, one's social position is at stake, and one's heart is at stake.

Is this the framework you are asking me about?

résultat de ce qu'il fait et qu'il est important et utile que la société le reconnaisse. Toutefois, il faut que cela soit reconnu dans l'ensemble du processus, non pas uniquement au moment de la détermination de la peine. Il est peut-être utile d'inclure ce facteur parmi les circonstances aggravantes, mais je dis bien «peut-être».

De nos jours, les tribunaux ne croient pas les femmes quand elles témoignent. Je ne sais donc pas comment nous parviendrons à convaincre qui que ce soit au moment de la détermination de la peine. En outre, très peu de femmes se rendent à ce niveau. La plupart des hommes ne sont pas accusés, ne parlons pas de condamnés. Sur les quelques hommes reconnus coupables, il sera très rare que les femmes puissent plaider qu'elles ont été victimes de ce crime parce qu'elles étaient des femmes.

Il y a d'autres répercussions. À mon avis, ces projets de loi appuient l'idée des peines minimales obligatoires ce qui n'est pas du tout dans notre intérêt, non seulement à cause des antécédents peu glorieux de ce genre de politique canadienne, mais aussi parce que tout simplement, cela ne fonctionne pas. Comme société, nous devons bien comprendre les circonstances particulières de la violence faite aux femmes, comment nous allons nous attaquer à ce problème, et il nous faut, à ce moment-ci, une certaine discrétion sur le plan judiciaire.

Je pense que je vais m'arrêter là.

Le président: Merci beaucoup. Nous allons suivre notre procédure habituelle, dix minutes au premier tour à chaque parti et ensuite cinq minutes, par alternance, ce qui nous permettra d'accorder un temps de parole aux députés qui ne font pas partie du Comité lorsque j'aurai épuisé la liste des membres.

Mr. Langlois (Bellechasse): Before getting into more specific questions, I would like your opinion on crimes of violence. As far as you and the groups you represent are concerned, what is the difference between a crime of violence against a spouse, in most cases the wife, and a crime of violence against somebody else? Are there special characteristics? If so, what are they? As far as you are concerned, how can we get to the root of all this?

Mme Lakeman: Tout dépend de l'analyse qu'on en fait. Je pense qu'il y a une distinction importante à faire au niveau de l'opportunité et la possibilité physique de commettre le crime; de la sanction sociale imposée à l'auteur du crime; du risque moindre que l'on vous croit capable d'avoir commis le crime, du manque de sanctions sociales efficaces pour ce crime; et du fait que les preuves sociales ou légales de ce crime sont fort probablement minimales comparées au nombre de fois que le crime a été commis en réalité.

La victime de ce crime est très vulnérable et cela est très difficile à comprendre pour quelqu'un qui n'a jamais été dans cette situation. L'enjeu, ce sont les enfants, c'est l'existence physique, ce sont les droits à la propriété, c'est la position sociale, c'est l'amour.

Est-ce de ce genre de caractéristiques dont vous parlez?

[Texte]

M. Langlois: Oui, parfaitement. Je crois d'ailleurs qu'on se rejoint sur les principales constatations que vous avez faites sur la situation particulière de la victime qui, très souvent, doit s'enfoncer dans sa victimisation. À ses yeux, dénoncer la situation risque de faire éclater davantage la famille, alors qu'à mon avis, lors d'un premier geste de violence dans un couple, on devrait régler le problème pour longtemps. Il est incroyable de voir qu'en pratique, de nombreuses femmes violentées peuvent endurer pendant des années et des années une situation qui aurait dû être dénoncée dès ses premières manifestations.

Je vais revenir à un point que vous avez abordé. Il s'agit des rapports juridiques, lors d'un procès, entre l'accusé et la victime, en l'occurrence la conjointe victime de violence conjugale.

Il faut garder un équilibre entre les droits de l'accusé et ceux de la victime. Dans votre vision des choses, comment envisagez-vous la conciliation entre le droit d'un accusé à une défense pleine et entière, ce qui comprend le droit de sentir le pouls de l'accusateur ou de l'accusatrice dans la boîte aux témoins et de savoir quels sont ses antécédents, et la protection de la victime, qui doit pouvoir rendre un témoignage sans être sous l'effet de la peur ou dans une situation où son témoignage deviendra totalement inefficace?

Mrs. Lakeman: Forgive me if I am a little bit arrogant, but I'm very opinionated on this point. The framework is wrong. There is no potential balancing between the rights of the victim and the rights of the accused.

We must have fair trial rights and we must have protection of the rights of the accused. It is in the interests of women, of the poor, and of the people of colour. No one at my end is arguing for the reduction of the rights of the accused, at all.

• 0955

The question is about the equality rights of women who come forward to witness on behalf of us all the accusations against the accused. We're talking about the equality rights of women in the justice system. It's not victim rights that are enshrined in the Constitution, and it's not victim rights that should be enshrined in the Constitution.

What we're saying is we have at this moment considerable attention on fair trial rights, and we should continue to develop our thinking and practices about those. But the crimes of violence against women are shaped in the justice system unlike any other kinds of crime. It's inconceivable that someone would be treated on a property crime as women are treated on crimes of violence against women. It simply doesn't happen.

Currently in Canada women are being subjected to psychological examination, are being asked in every possible way whether they can be discredited as witnesses. There is no attempt on the part of the federal government to protect the rights of those women during that process. This is not acceptable.

As well, it's perfectly clear to anyone who counts that on crimes of violence against women we have an abysmally low rate, not a dangerously high rate, of prosecution and conviction. It's among the lowest. The unfairness is on that end, not the other end. But I think the construction of one against the other and a balancing is the wrong notion.

[Traduction]

Mr. Langlois: Yes, quite. I think we share the same view as to the main conclusions that can be drawn on the victim's particular circumstances that quite often force her to become even more of a victim. For the victim, speaking out might break up the family even more, whereas I think that the first sign of violence between a man and a woman should be dealt with immediately. It is unbelievable that in practice, many abused women endure for years and years a situation that should have been revealed right from the start.

I would like to come back to a point you raised. You spoke of the relations during a trial between the accused and the victim, in this case the wife, the victim of family violence.

A balance must be maintained between the rights of the accused and those of the victim. From your viewpoint, how do you reconcile the right of the accused to a full and complete defense which includes the right to feel the pulse of his or her accuser in the witness box and to know that person's background on the one hand and on the other, protecting the victim, who must be able to testify without being afraid or without her evidence becoming totally useless?

Mme Lakeman: Excusez-moi si je vous paraît arrogante, mais j'ai des opinions très arrêtées sur cette question. Ce n'est pas du tout comme ça qu'il faut aborder la question. Il ne s'agit pas du tout d'essayer de concilier les droits de la victime et ceux de l'accusé.

Il faut maintenir le droit à un procès équitable et il faut protéger les droits de l'accusé. C'est dans l'intérêt des femmes, des pauvres et des gens de couleur. Personne dans notre camp ne réclame que l'on restreigne les droits de l'accusé.

La vraie question, c'est l'égalité des droits des femmes qui viennent témoigner en notre nom à toutes des accusations qui sont portées. Je parle de l'égalité des droits des femmes devant la justice. Ce ne sont pas les droits de la victime qui sont protégés dans la Constitution et ce n'est d'ailleurs pas leur place.

Je dis qu'à l'heure actuelle on accorde beaucoup d'attention au droit à un procès équitable et qu'il faut continuer à bâtir l'appareil intellectuel et les usages en la matière. La différence, c'est que les crimes de violence commis contre les femmes sont traités par la justice d'une façon tout à fait distincte des autres crimes. On ne songerait jamais à traiter la victime d'une infraction contre les biens comme on traite une femme victime d'actes de violence. C'est inimaginable.

Aujourd'hui, au Canada, les femmes doivent subir des examens psychologiques et répondre à toutes les questions possibles et imaginables dont le but est de les discréditer comme témoin. Le gouvernement fédéral ne fait pas le moindre effort pour protéger le droit de ces femmes. C'est inacceptable.

Par ailleurs, pour qui sait compter, il est bien évident que dans le cas de crimes avec violence contre les femmes, loin d'être dangereusement élevé, le taux des poursuites et des condamnations est scandaleusement bas. Il figure parmi les plus bas. C'est là que se situe l'injustice, pas de l'autre côté. C'est pourquoi l'idée de les mettre dans la balance l'un et l'autre est mauvaise.

[Text]

M. Langlois: Depuis une dizaine d'années, dans la province de Québec, le procureur général a décrété qu'en cas de plainte portée par une victime de violence conjugale, les procureurs de la Couronne devaient continuer les poursuites même si la victime décide, sous pression ou non, de retirer sa plainte. Savez-vous si, à l'échelle du Canada ou dans d'autres provinces, de semblables procédures sont appliquées pour mener à terme les poursuites? Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous préciser dans quelles régions du Canada la protection des droits des victimes est plus problématique?

Mrs. Lakeman: I would say it's equally difficult. The women working in this field in Quebec have no different an experience from the one I do. The mandatory arrest policy, which is the shorthand colloquialism for what you're referring to, doesn't work, on two counts.

First of all, the police don't do it. They refuse to take instruction from the attorneys general. They simply do not do it. They do it in two ways. They don't come when the women call, and they do not arrest on probable grounds. Nowhere in the country has that arrest rate gone above about 50%. They just don't do it.

But the second problem is that the justice system seems so far incapable of dealing with women as anything other than either to be dismissed or to be blackmailed; and neither one works particularly well. So far we do not have the system relating to the women who call it for assistance as autonomous, capable, intelligent, thoughtful, fully adult persons. They would be more than willing to cooperate with a just justice system. But the minute you start to dismiss them or bully them, of course they have to make their own defensive strategies; and they do.

We have women calling rape crisis centres who are still told by police they must take a polygraph test before the charges will be laid. The police in Vancouver went so far as to print up a letter on the police letterhead saying women must be willing to give up all psychiatric, all medical, all social service records on themselves before the police would proceed with a charge.

We have the police in every province threatening women that they will charge them with various crimes if they don't proceed as witnesses when the police want them to proceed as witnesses. This is not usually, of course, because of the crime of violence against a woman; it's because the man has done something else. The police want him for some other reason. Then they start to blackmail the women: either you will proceed or the law will come down on you.

• 1000

Mr. Thompson (Wild Rose): In your opening remarks you said police don't believe. I think that was your point. Do you find that to be the exception, or is that the rule, in your view?

Mrs. Lakeman: It's the norm.

Mr. Thompson: What causes that to be the norm?

[Translation]

Mr. Langlois: For the past 10 years, in Quebec, by order of the Attorney General, whenever a complaint is filed by a victim of spousal abuse, Crown prosecutors must go ahead with the charge even if the victim decides, under duress or not, to withdraw her complaint. To your knowledge, in the country at large or in other provinces, is there a similar policy of going ahead with the prosecution. If not, could you tell me in what areas of the country the problem of protecting victim rights is most acute?

Mme Lakeman: Je dirais que c'est difficile partout. Les femmes qui travaillent dans ce domaine au Québec font face à la même situation que moi. La règle de l'accusation obligatoire, le terme du métier pour désigner ce dont vous parlez, est inefficace pour deux raisons.

Tout d'abord, la police ne l'applique pas. Elle n'obéit pas aux instructions des procureurs généraux. Elle est coupable de deux omissions. D'abord, elle ne se présente pas lorsque la femme téléphone et puis elle ne procède pas à une arrestation fondée sur l'existence d'un motif probable. Nulle part au pays le taux des arrestations n'a dépassé les 50 p. cent. Elle ne le fait tout simplement pas.

L'autre problème, c'est qu'on dirait que pour la justice, jusqu'à présent, la seule façon de traiter les femmes c'est soit de ne pas les écouter, soit de les menacer de chantage. Ni l'une, ni l'autre solution n'est particulièrement heureuse. Jusqu'à maintenant, la justice n'arrive pas à traiter les femmes qui demandent de l'aide comme des adultes autonomes, compétentes, intelligentes et sensées. Elles tiennent pourtant à collaborer avec la justice, mais dès qu'on se met à les traiter cavalièrement ou à les intimider, elles adoptent une stratégie défensive. Elles n'ont pas le choix.

Il y a encore de femmes qui s'adressent aux centres d'aide aux victimes de viol qui se sont fait dire par la police qu'elles devaient subir un teste polygraphique avant qu'une accusation ne puisse être portée. À Vancouver, la police est même allée jusqu'à distribuer une lettre officielle déclarant que les femmes doivent accepter de communiquer à la police tous leurs dossiers psychiatriques, médicaux et de l'aide sociale si elles veulent que la police porte une accusation.

Dans toutes les provinces, il y a des cas où la police menace la femme de diverses accusations si elle refuse de témoigner lorsque la police veut qu'elle le fasse. D'ordinaire, il va sans dire, ce n'est pas à propos de l'acte de violence dont la femme a été victime; c'est parce que l'homme a commis un autre crime. La police veut l'attraper pour une autre raison. La police se livre alors à un chantage: ou bien vous collaborez ou bien on fera peser sur vous tout le poids de la loi.

Mr. Thompson (Wild Rose): Dans votre déclaration, vous avez dit que la police ne les croit pas. C'est ce que vous avez dit, je crois. Selon vous, est-ce l'exception ou la règle?

Mme Lakeman: C'est la règle.

Mr. Thompson: Pourquoi est-ce la règle?

[Texte]

Mrs. Lakeman: Since most policemen are perfectly ordinary men, I don't think it's anything in the nature of putting on the police uniform. I do think they are encouraged in those beliefs. I think there is no example at the federal or provincial government level to say this is unprincipled behaviour. I think they're encouraged by the pressure of their job to get rid of as many cases as they can, and these are the ones that are easiest to get rid of.

Mr. Thompson: By that you mean the less you have to take to court the better off we are.

Mrs. Lakeman: Yes. I think they're also encouraged by the mythologies in the land: women are liars and cons; it wasn't really serious, he was just drunk; or women won't follow through anyway. They're taught those myths the same way everyone else is taught them.

I would say the primary responsibility lies with their bosses. They are not told to do this in a way that is taken seriously. They don't lose their jobs for not doing it. They're not in any way rewarded for doing a good job.

Mr. Thompson: I assume you've had several conversations with the bosses or the upper echelon, so to speak.

Mrs. Lakeman: I try.

Mr. Thompson: When you talk to them in these terms, what's their response to you?

Mrs. Lakeman: I just spent a lot of time with Judge Oppal's commission in B.C. I've been talking to them for 20 years. The conversation is largely the same.

The police also, at the top levels, are not rewarded. You get a lot more points for solving some big bank robbery than you do for saving some woman's life by going when she calls three or four times and getting a conviction on the fourth time. It's not very glamorous. There's a disregard for what's at stake here.

Sometimes police resent being called when the case will not result in a conviction. Of course women call more often than the number of resulting convictions. Sometimes they call just to save their lives. What they wanted was for the police to come stop the attack.

It seems to me to be of great social value. The next child has not seen that murder. The murderer has not happened. The woman has not been beaten. The man has not been made guilty of the crime. This is good crime prevention action, it seems to me, but that's considered a waste of time.

Mr. Thompson: In other words, you're saying we must wait until something actually happens.

Mrs. Lakeman: No, the police are saying that.

Mr. Thompson: The police are saying that.

Mrs. Lakeman: Yes. Women continue to call. They take the humiliation. They continue to call.

Mr. Thompson: I've heard these comments and I want to know if you feel that this is the norm. Take the cases of women or younger teenaged children. It's said they're not important; they were only a prostitute or a drug addict.

Mme Lakeman: Comme la plupart des policiers sont des hommes tout à fait comme les autres, je ne crois pas que ce soit attribuable au fait qu'ils portent l'uniforme. Je suis convaincue qu'ils sont encouragés dans leurs convictions. Il n'y a aucun exemple, ni au niveau fédéral ni au niveau provincial, qui leur indique que ce comportement est immoral. De plus, les pressions qui s'exercent au travail les encouragent à expédier le plus grand nombre d'affaires possible, et ces plaintes sont les plus faciles à expédier.

M. Thompson: Vous voulez dire par là que moins il y a de causes à entendre, mieux c'est.

Mme Lakeman: Oui. Les vues des policiers sont aussi renforcées par les idées reçues. Les femmes sont des menteuses et des tricheuses; ce n'était pas vraiment grave, il était seulement ivre, ou encore de toute façon, les femmes ne vont pas jusqu'au bout. Ils acquièrent ces idées reçues comme les autres.

Pour moi, les premiers coupables, ce sont leurs supérieurs. Ils ne reçoivent pas pour consigne de prendre les choses au sérieux. Ils ne perdent pas leur emploi si ils ne le font pas. Ils ne sont pas récompensés non plus s'ils font du bon travail.

M. Thompson: J'imagine que vous avez eu plusieurs entretiens avec les supérieurs dont vous parlez, les cadres.

Mme Lakeman: J'essaie.

M. Thompson: Quand vous leur tenez ce language, que vous disent-ils?

Mme Lakeman: Tout récemment, j'ai beaucoup travaillé auprès de la Commission du juge Oppal en Colombie-Britannique. Je leur parle depuis 20 ans et la conversation est sensiblement toujours la même.

Les cadres de la police eux non plus ne sont pas récompensés. Ils sont bien mieux vus s'ils classent une affaire de vol de banque que s'ils sauvent la vie d'une femme en répondant à son appel trois ou quatre fois et en obtenant une condamnation la quatrième fois. Ce n'est pas très prestigieux. Ils ne sont pas conscients de ce qui est en jeu.

Certains policiers n'aiment pas être appelé lorsque l'affaire ne se soldera pas par une condamnation. Il est bien évident que le nombre d'appels à l'aide dépasse le nombre des condamnations. Si elles appellent, c'est pour rester en vie. Elles veulent que la police vienne pour stopper les coups.

Pour moi, cela a beaucoup de prix sur le plan social. L'enfant d'à côté n'a pas été témoin d'un meurtre. Il n'y a pas eu de meurtre. La femme n'a pas été battue. L'homme n'a pas été trouvé coupable d'assassinat. Pour moi, c'est de la prévention efficace, mais c'est perçu comme une perte de temps.

M. Thompson: Autrement dit, vous dites qu'il faut attendre qu'un malheur arrive.

Mme Lakeman: Non, c'est la police qui dit cela.

M. Thompson: C'est la police qui dit cela.

Mme Lakeman: Oui. Les femmes continuent d'appeler. Elles continuent de subir les affronts et elles continuent d'appeler.

M. Thompson: Voici. J'ai entendu ce que je vais vous dire et j'aimerais savoir si vous estimez que cela est généralisé. Prenez le cas des femmes ou des pré-adolescentes. On dit qu'elles ne comptent pas, que ce ne sont que des prostituées ou des toxicomanes.

*[Text]**[Translation]*

Mrs. Lakeman: Thank you for raising it.

Mr. Thompson: They're not so important because of their social condition. Do you find that to be the rule?

Mrs. Lakeman: Yes. If I were a rich woman and I were being beaten, I would rip off the family silver and get on a plane to somewhere, but if I'm a poor woman, I don't have that option. If I'm a woman who is so poor that I've prostituted to feed my children or keep myself going... The farther down you go, the more ways there are to mock you for asking for help, dismiss you when you've asked for help, and to claim you're an unreliable witness.

Mr. Thompson: I'm not sure how you'd do it, but do you think the answer to this, if it were possible, is to legislate zero tolerance for the abuse of women?

Mrs. Lakeman: No. I think "zero tolerance" is a really dumb term, actually.

Mr. Thompson: I don't know a better way to put it, but I think you know what I'm trying to get at.

Mrs. Lakeman: Yes.

I think it takes a systematic response. We have to be an example. Parliamentarians have to be an example of speaking about women, to women and about women's rights. We have to make sure women are not so desperate that they'll stay with a man because it's the only way to get a pay cheque, which is a big factor in all this. Women have to have jobs and opportunities to get out. We have to convince policemen that they must believe women until there's any reason not to, and we have to rely on and pressure the courts to respond properly.

• 1005

The federal government could intervene in every single court case. It intervenes in the ones it wants to intervene in. It could intervene in every single court case with a special prosecutor and demand that women's charter rights be upheld.

Mr. Thompson: It has been stated that on the federal level, we legislate, but it's not our job to enforce—that's a provincial matter.

Mrs. Lakeman: It seems to me you're either responsible or you're not.

We seem to be living in a moment when people look to the American history, the United States history, as an example of what to do. Victims' rights is a notion that came out of the Reagan era. Zero tolerance is actually from the drug war in the States. These were completely failed strategies.

But there are some examples to look for from the United States. One of the analogies I look for is that at some of the best moments in the civil rights struggle the federal government in the United States had to figure out how to intervene in the state law. That's a better analogy, and it's what made me think of the intervention in the court cases. It is possible to do something about this, and we must.

Mme Lakeman: Je vous remercier de soulever la question.

M. Thompson: Elles ne comptent pas à cause de leur condition sociale. Avez-vous constatés que c'est le cas?

Mme Lakeman: Oui. Si j'étais riche et que l'on me battait, je m'enfuirais quelque part avec l'argenterie mais si j'étais pauvre, cela me serait impossible. Si je suis démunie au point où je doive me prostituer pour nourrir mes enfants... plus on descend dans l'échelle sociale, plus il est facile de vous ridiculiser quand vous demandez de l'aide, de vous écarter du revers de la main et de dire que vous n'êtes pas un témoin fiable.

M. Thompson: Je ne sais pas comment on pourrait le faire, mais pensez-vous que la solution à cela, si c'était possible, serait de consacrer dans une loi le principe de la tolérance zéro pour les actes de violence contre les femmes?

Mme Lakeman: Non. Je pense que la tolérance zéro est une expression idiote.

M. Thompson: Je ne sais pas quel autre nom donner à cela, mais vous voyez ce que je veux dire.

Mme Lakeman: Oui.

Je pense qu'il faut une intervention systématique. Il faut donner l'exemple. Il faut que les parlementaires soient des modèles quand ils parlent des femmes, quand ils parlent aux femmes et parlent des droits des femmes. Il faut éviter que les femmes ne deviennent désespérées au point de rester auprès d'un homme parce que c'est la seule façon d'avoir de quoi vivre, car c'est un facteur important ici. Il faut que les femmes aient un emploi et des possibilités pour pouvoir s'enfuir. Il faut convaincre les policiers qu'ils doivent croire les femmes jusqu'à preuve du contraire et il faut exercer des pressions sur les tribunaux pour qu'ils agissent correctement.

Le gouvernement fédéral pourrait intervenir dans tous les procès. Il le fait lorsqu'il le veut. Il pourrait faire intervenir un procureur spécial dans tous les procès et exiger que les droits des femmes prévus dans la charte soient respectés.

M. Thompson: On a dit que le rôle du gouvernement fédéral était de légiférer mais non d'appliquer les lois puisque cela relève des provinces.

Mme Lakeman: Pour moi, ou bien vous êtes responsable ou bien vous ne l'êtes pas.

Nous sommes aujourd'hui à une époque où les gens semblent se tourner vers ce qui se passe aux États-Unis pour s'en inspirer. Les droits de la victime, c'est une idée qui nous vient de l'époque Reagan. La tolérance zéro, cela vient de la guerre contre les drogues aux États-Unis. Ces stratégies ont lamentablement échoué.

Il y a cependant d'autres exemples utiles qui nous viennent des États-Unis. Là où je vois une analogie, c'est qu'à un certain moment de la lutte pour les droits civils, le gouvernement fédéral américain a dû trouver une manière d'intervenir dans des questions relevant du droit des États. Cette analogie est meilleure et c'est ce qui m'a fait penser à une intervention du fédéral dans les procès. Il est possible de faire quelque chose et il le faut.

[Texte]

Mr. Thompson: I want to move to proposed section 718.2. I recently received some statistics from Toronto—maybe you have them—from the hate unit—

Mrs. Lakeman: No, I don't.

Mr. Thompson: —department of the police. In the last year and a half there have been 267 convictions based on hate, on that particular clause. Twenty-one of those convictions were based on sexual orientation.

Of course this bill is trying to include that, but I see they're doing that anyway.

I noticed there was a quite large number of very violent crimes by women against women. Do you think in that case the circumstances should be identical to when a man does it? Are you asking for a difference in the way you treat the criminal if he's a man rather than a woman?

Mrs. Lakeman: It's so hypothetical that it's almost unnecessary to answer. Women are beaten and raped by men in such numbers and so seldom beaten or sexually attacked by other women that it's almost a moot point.

I do worry that the minute we get any kind of unfair law, it's immediately applied in the most carefully gender-neutral way. When we get a fair law, it's hardly ever applied in a gender-neutral way. So I worry about exactly what you're saying.

That's a disproportionate number of arrests for Toronto to be admitting to. It would lead me to ask what's the matter with the investigation unit that they can find only the women who hit women when there's a man who hits women on every block.

Mr. Thompson: Men are also included in there, but I'm saying there were cases of women against women, particularly in the sexual orientation area.

Mrs. Lakeman: Yes. It's true that one of the stupid—in my opinion—ways in which that law has been proceeding is to go after lesbians, increasingly building up the illusion that there is more violence between lesbians than there is between heterosexual men and women. It's an absolute and total lie.

I don't know whether I should say this, but I'm a heterosexual woman, and I can tell you, the risks of loving men are a great deal higher than the risks of loving women.

Mr. Thompson: Well, I wouldn't know. I took only one chance.

You're probably aware of the recent rape case that never got to court.

Mrs. Lakeman: Which one?

Mr. Thompson: The criminal walked, very recently.

Mrs. Lakeman: That's the norm. Which one are we talking about, Bishop O'Connor? I'd like to talk about that.

Mr. Thompson: I don't have the number of cases in which that has happened. You say that's the norm. I find it to be irregular that it happens, unless you just don't hear about the others. But this one we definitely heard about.

M. Thompson: J'aimerais maintenant parler de l'article 718.2. Récemment, j'ai reçu des chiffres de Toronto—vous les avez peut-être... .

Mme Lakeman: Non.

M. Thompson: Du service de la police de Toronto chargé des crimes motivés par la haine. Dans les 18 derniers mois, il y a eu 267 condamnations pour crime motivé par la haine. Dans 21 cas, le motif était l'orientation sexuelle.

Et vraiment, le projet de loi essaie d'ajouter ce motif, mais je constate que la police le fait déjà.

J'ai constaté qu'il y avait un nombre très important de crimes très violents commis par des femmes contre des femmes. En pareils cas, estimez-vous que les circonstances devraient être les mêmes que lorsque c'est l'homme qui en est l'auteur? Ou voulez-vous que le criminel soit traité différemment si il s'agit d'un homme plutôt que d'une femme?

Mme Lakeman: C'est tellement peu vraisemblable que cela ne mérite pas de réponse. Le nombre de femmes battues et violées est tellement élevé et il est tellement rare que cela soit le résultat d'une attaque par d'autres femmes que la question ne se pose pratiquement pas.

Ce que je crains, c'est que dès que l'on adopte une loi injuste, on l'applique scrupuleusement sans opérer la moindre distinction basée sur le sexe. Lorsqu'une loi est juste, il est rare qu'elle soit appliquée sans distinction de sexe. J'ai exactement les mêmes craintes que vous.

Je m'étonne que Toronto reconnaîsse qu'il y a eu un nombre si disproportionné d'arrestations. Cela m'amène à demander qu'est-ce qui cloche dans ce service si les policiers ne peuvent attraper que les femmes qui agressent des femmes alors qu'il y a un homme qui frappe une femme à tous les coins de rue.

M. Thompson: Le chiffre comprend aussi les hommes. Moi, je parle des cas où des femmes ont agressé des femmes, surtout dans la catégorie de l'orientation sexuelle.

Mme Lakeman: Oui. Il est vrai que la loi a été appliquée de manière particulièrement stupide, selon moi, contre les lesbiennes, ce qui crée de plus en plus l'illusion qu'il y a plus de violence entre les lesbiennes, qu'il y en a entre les hommes et les femmes hétérosexuelles. C'est un mensonge éhonté.

Je ne sais pas si je devrais le dire, mais je suis hétérosexuelle et je puis vous assurer qu'il est plus dangereux d'aimer un homme que d'aimer une femme.

M. Thompson: Et bien, je ne saurais vous dire. Je n'en ai aimée qu'une seule.

Vous êtes sans doute au courant de la récente affaire de viol qui n'a pas été portée devant les tribunaux.

Mme Lakeman: Laquelle?

M. Thompson: Le criminel s'en est tiré, tout récemment.

Mme Lakeman: C'est courant. De quelle affaire parlez-vous, de Bishop O'Connor? Je voudrais bien en parler.

M. Thompson: Je ne sais pas dans combien de cas cela s'est produit. Vous dites que c'est courant. Pour moi, ce n'est pas courant, à moins que l'on entende pas parler des autres cas. Celui-là, en tout cas, on en a entendu parler.

[Text]

It's due to protecting the rights of the criminal, I was told. They went through the procedures of making sure his rights were protected, and consequently the length of time resulted in no trial and he walked.

[Translation]

L'explication, c'est qu'on a voulu protéger les droits du criminel, à ce qu'on m'a dit. On a voulu protéger ses droits et à cause du retard, il n'y a pas eu de procès et il s'en est tiré.

• 1010

Mrs. Lakeman: I think the fair trial right that says the government has to proceed within a certain length of time is a very important notion. I don't want to end up where the justice system can make things even worse by trying people badly. I don't want to be responsible for that myself and I don't want it to be true.

It seems to me the problem is that the justice system doesn't prioritize these cases and does let defence attorneys get away with unprincipled practice. Defence attorneys have learned to stall these cases every which way they can. It's not because the accused have such great rights that they can stall, it's because women have so little respect.

Mr. Thompson: My last question is with regard to clause 42 of Bill C-45, which says in the case of sexual offences involving children it wouldn't be necessary to show the victim had suffered serious harm so as to have recourse to provisions allowing for the detention of an offender beyond the statutory release time. Do you agree with that particular clause or do you think it ought to be extended to include not just children but possibly women victims?

Mrs. Lakeman: This is a complicated notion. I'll do my best for you. I do think crimes of violence against women, which are committed against women from birth to death—they're sometimes called incest and sometimes called granny-bashing but they're still violence against women—are serious crimes. I don't believe you should have to prove that you have consequently been made crazy for the rest of your life to be taken seriously. I don't believe you should have to prove endless body damage to prove they're serious. I think we've come a long way in 20 years. The public at large knows this is serious. Rape has an impact and wife abuse has an impact even if the victim is so resourceful that she manages to recover totally in a matter of months. Believe me, some women do. The chances of recovering totally after incest are much reduced, of course, because you were so powerless in the situation.

The question you're asking me is what the legal technique is that will work, and I don't know the exact answer. I do know it was argued to the women's movement that the problem with rape convictions was that the penalty was too high and the crime was too serious so if we just switched it to assault and let the courts deal with it as assault, more men would be convicted. That didn't turn out to be true. It did turn out to be true that if the police have the option of laying a charge of threatening my life or common assault, they'll lay the common assault charge. That's what happens in most cases of violence against women.

I don't know, this is a long shot.

Mr. Bodnar (Saskatoon—Dundurn): I've heard what you've said, and I'll make a few comments and ask some questions.

Mme Lakeman: La règle du droit à un procès équitable qui stipule que l'instance doit être introduite dans un délai prescrit est très importante. Je ne veux pas que l'appareil judiciaire vienne empêcher les choses en conduisant à de mauvais procès. Je ne veux pas en être responsable et je ne veux pas que cela se produise.

Le problème, d'après moi, c'est que la justice n'établit pas de priorité entre ces affaires et laisse les avocats de la défense s'adonner à des pratiques peu scrupuleuses. Ils ont réussi à faire traîner ces affaires par tous les moyens possibles. S'ils y arrivent, ce n'est pas parce que l'accusé bénéficie de droits exceptionnels, c'est parce que les femmes jouissent de si peu de respect.

M. Thompson: Ma dernière question porte sur l'article 42 du projet de loi C-45. Celui-ci stipule qu'en cas d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant, il n'est pas nécessaire de démontrer que la victime a subi un dommage grave pour que l'on puisse maintenir en incarcération le délinquant au-delà de la date prévue pour la libération d'office. Êtes-vous en faveur de cette disposition telle qu'elle soit ou estimez-vous qu'elle pourrait également être évoquée dans le cas où la victime est une femme.

Mme Lakeman: C'est un sujet complexe. Je vais faire de mon mieux. Je crois sincèrement que les crimes de violence contre les femmes, dont elles sont victimes de la naissance à la mort, de l'inceste aux violences contre les femmes âgées, sont des crimes sérieux. Il ne faudrait pas avoir à prouver que ces crimes vous ont rendu folle pour le reste de vos jours avant d'être pris au sérieux. Il ne faudrait pas avoir à prouver que l'on a subi un nombre incalculable de lésions avant d'être pris au sérieux. On a fait beaucoup de progrès en 20 ans. Les gens savent que c'est sérieux. Le viol et les mauvais traitements laissent des séquelles même si la victime arrive, en puissant en elle-même, à se remettre entièrement en quelques mois. Croyez-moi, pour certaines femmes c'est possible. Les chances de se remettre entièrement d'uninceste sont évidemment beaucoup plus limitées, car la victime était tout à fait sans défense dans ce cas.

Vous me demandez quel moyen juridique serait efficace. Je ne le sais pas vraiment. Au sein du mouvement féministe, on a soutenu que le problème de la condamnation pour viol, c'est que la peine était trop lourde et que le crime était trop sérieux. Pour cette raison, on a choisi l'inculpation de voies de fait en se disant que les tribunaux trouveraient coupable un plus grand nombre d'hommes. Ce n'est pas ce qui est arrivé. Ce qui est arrivé, c'est que la police qui a à choisir entre l'inculpation d'avoir proféré des menaces de mort et celle de voies de fait simples choisira la seconde. C'est ce qui arrive dans la plupart des cas de violence contre les femmes.

Je ne sais pas. C'est difficile.

M. Bodnar (Saskatoon—Dundurn): J'ai écouté ce que vous avez dit. Je vais faire quelques observations puis je vais poser quelques questions.

[Texte]

I can tell you that I generally do not agree with many of the things you have said, mostly from personal experience. Your categorization of defence counsel as being involved in an unprincipled practice is, I suggest, a completely irresponsible comment on your part.

As well, you've indicated that women are not being protected in the criminal justice system and are being discredited as witnesses in the criminal justice system. I'm wondering whether you can — again, I will go back to personal experience — explain to me why women on juries are more apt to acquit men of sexual assault charges than men are. Why are women more apt to acquit than men are? Why?

Mrs. Lakeman: Would you like a serious answer?

Mr. Bodnar: Yes, I do want a serious answer.

Mrs. Lakeman: I think part of it is that women are hesitant to believe men could do the things they do. Men, on the other hand, know men do them.

Mr. Bodnar: So they then disbelieve the women who are giving evidence. Is that correct?

Mrs. Lakeman: That's one way to say it, yes.

[Traduction]

Sachez que dans l'ensemble, il y a bien des choses que vous avez dites avec lesquelles je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées dans mon cas. Vous avez dit que les avocats de la défense s'adonnent à des pratiques immorales. J'estime qu'il s'agit de votre part d'une affirmation tout à fait irresponsable.

Vous avez aussi déclaré que les femmes ne bénéficient pas de la protection de la justice pénale et sont discréditées comme témoin. J'en reviens encore une fois à mon expérience personnelle, dans ce cas, comment pouvez-vous expliquer que les jurés femmes ont plus tendance que les jurés hommes à acquitter des hommes accusés d'agression sexuelle? Pourquoi les femmes acquittent-elles plus que les hommes? Pourquoi?

Mme Lakeman: Vous voulez que je vous réponde sérieusement.

M. Bodnar: Oui.

Mme Lakeman: En partie, c'est parce que les femmes hésitent à croire que les hommes sont capables de commettre de pareils actes. Les hommes, au contraire, savent qu'ils en sont capables.

M. Bodnar: Et c'est pourquoi elles n'ajoutent pas foi aux femmes qui viennent témoigner, n'est-ce pas?

Mme Lakeman: C'est une façon de l'expliquer, oui.

• 1015

Mr. Bodnar: Do you believe credibility or the determination of the credibility of witnesses in a criminal justice system when it involves a female witness should not become an issue and that what the female witness says should be taken as the gospel truth?

Mrs. Lakeman: No.

Mr. Bodnar: Then how we do deal with the issue of credibility in a criminal justice trial?

Mrs. Lakeman: Well, the problem is, the way it's currently dealt with, it's a totally neurotic pursuit. There is no way to deal with it.

Mr. Bodnar: What do you suggest?

Mrs. Lakeman: We could deal with it the way we deal with men. We could presume women on the whole are not lying about violence against women. We could start with the presumption that this is an adult, autonomous, well-intentioned human being, make the usual examination to clarify that, and proceed.

Mr. Bodnar: That is the way it's being dealt with in the criminal justice system now.

Mrs. Lakeman: As you said, we disagree.

Mr. Bodnar: I guess we do.

With respect to women, you indicate when they call police they aren't believed, and requests are made. Do you believe the police should just take the word of a witness and lay charges or should they completely investigate a charge or an allegation before charges are laid?

Mrs. Lakeman: Well, first they would have to go to the crime scene. They'd have to actually respond to the phone call. That's the first place —

M. Bodnar: Croyez-vous que la crédibilité ou la détermination de la crédibilité d'une femme qui témoigne dans une affaire pénale ne devrait pas être examinée et que ses propos devraient être pris comme parole d'Évangile?

Mme Lakeman: Non.

M. Bodnar: Dans ce cas, quelle est la solution au problème de la crédibilité dans une affaire pénale?

Mme Lakeman: Écoutez, le problème, c'est qu'actuellement on sombre dans la névrose la plus complète. Il n'y a pas de solution.

M. Bodnar: Qu'est-ce que vous proposez?

Mme Lakeman: On pourrait faire comme avec les hommes. On pourrait partir du principe que les femmes en général ne mentent pas lorsqu'elles parlent de violence contre les femmes. On pourrait partir de l'hypothèse qu'il s'agit d'un être humain adulte, autonome et bien intentionné, procéder à un interrogatoire normal pour établir les faits et aller de l'avant.

M. Bodnar: C'est ainsi que l'on procède aujourd'hui au tribunal.

Mme Lakeman: Comme vous l'avez dit, nous ne sommes pas du même avis.

M. Bodnar: J'imagine que c'est le cas.

Vous avez dit que les policiers ne croient pas les femmes lorsqu'elles appellent à l'aide. Est-ce que d'après vous la police devrait se contenter de la parole de la plaignante et porter une accusation ou devrait-elle d'abord mener une enquête approfondie?

Mme Lakeman: Et bien, pour commencer, il faudrait qu'elle se rende sur les lieux du crime. Il faudrait d'abord qu'elle réponde à l'appel téléphonique. Pour commencer... .

[Text]

Mr. Bodnar: You say they don't do it?

Mrs. Lakeman: They don't do it.

Mr. Bodnar: In all provinces?

Mrs. Lakeman: In all provinces.

Mr. Bodnar: You've done investigations in all provinces?

Mrs. Lakeman: Since 1973.

Mr. Bodnar: Including Saskatchewan?

Mrs. Lakeman: Yes.

Mr. Bodnar: I suggest to you you're completely wrong with respect to that—

Mrs. Lakeman: Count the murder rate of women.

Mr. Bodnar: —in my home province.

The Chair: I'd ask the questioner and the witness not to speak at the same time.

Mrs. Lakeman: Sorry.

The Chair: When the witness is answering the question you shouldn't interrupt her and when the member of Parliament is speaking he shouldn't be interrupted either. Then we get both remarks fully into the *Minutes of Proceedings and Evidence*, which is important.

Mr. Bodnar: I'll remember your comments.

You said we're desperate for programs to change men. Why? Why change men?

Mrs. Lakeman: Mr. Bodnar, are you seriously saying you don't believe men are committing violence against women at the rate I'm suggesting?

Mr. Bodnar: I am suggesting to you that I find it a complete insult that you generalize all men into this category, since I fall into this category of being a man. The way you have made your presentation today is against all men. I am therefore asking, if we are desperate for programs to change men, I would like to know, what kind of programs you want, what characteristics you want changed in men.

Mrs. Lakeman: I want men to be taught to be more respectful of women. I want them to be taught to be respectful of the law. I want them to be severely reprimanded when they are neither. I want them to reduce the amount of violence they commit against other people, both men and women, and I am particularly interested in reducing the brutal violence against women.

Mr. Bodnar: You've indicated what you're interested in doing. Now, what programs are you suggesting be put in place to do this? Let's be constructive. Rather than saying this is what I want done, tell us what has to be done. What type of program are you suggesting be put in place? Are you suggesting an orientation program for every man in this country, or what?

Mrs. Lakeman: I think from my position you have to appreciate there already is an orientation program in place for men and that it's wrong-headed. I don't think men are born more likely to be violent to other human beings, and I don't think they're born bigoted.

[Translation]

M. Bodnar: Vous dites qu'elle ne le fait pas?

Mme Lakeman: Elle ne le fait pas.

M. Bodnar: Dans toutes les provinces?

Mme Lakeman: Dans toutes les provinces.

M. Bodnar: Vous avez fait enquête dans toutes les provinces?

Mme Lakeman: Depuis 1973.

M. Bodnar: Y compris en Saskatchewan?

Mme Lakeman: Oui.

M. Bodnar: Je vous dis que vous avez tout à fait tort en ce qui concerne cette question... .

Mme Lakeman: Calculez le taux de meurtre des femmes.

M. Bodnar: ...dans ma province natale.

Le président: Je vais demander au député et au témoin de ne pas parler en même temps.

Mme Lakeman: Désolée.

Le président: N'interrompez pas le témoin lorsqu'elle répond et vous n'interrompez pas le député non plus lorsqu'il a la parole. De cette façon, vos propos à tous les deux seront consignés dans les *Procès-verbaux et témoignages*, ce qui est important.

M. Bodnar: J'en prends acte.

Vous avez dit qu'il faut absolument des programmes pour changer les hommes. Pourquoi? Pourquoi changer les hommes?

Mme Lakeman: Monsieur Bodnar, êtes-vous sérieusement entrain de me dire que vous ne pensez pas que les hommes commettent des actes de violence contre les femmes aussi souvent que je le dis?

M. Bodnar: Je dis que je trouve insultant de vous entendre généraliser et de mettre tous les hommes, moi y compris dans cette catégorie. Votre exposé d'aujourd'hui est hostile pour tous les hommes. Je pose donc la question, s'il faut absolument des programmes pour changer les hommes, j'aimerais savoir quel programme il vous faut et quelles sont les caractéristiques que l'on doit changer chez les hommes.

Mme Lakeman: Je veux que les hommes apprennent à avoir plus de respect pour les femmes. Je veux qu'ils apprennent à avoir plus de respect pour la loi. Je veux qu'ils soient sévèrement punis s'ils manquent de respect pour l'un et pour l'autre. Je veux qu'ils commettent moins d'actes de violence contre autrui, hommes et femmes, et en particulier, les actes de brutalité dont les femmes sont victimes.

M. Bodnar: Vous avez dit ce que vous souhaitez, maintenant j'aimerais savoir quel programme vous proposer à cet égard. Soyons constructifs. Au lieu de nous dire ce que vous voulez, dites-nous comment cela doit être fait. Quel genre de programmes voulez-vous? Un cours d'orientation pour tous les hommes du pays?

Mme Lakeman: Vous comprendrez d'après ce que j'ai dit qu'il existe déjà un cours d'orientation pour les hommes et qu'il est faussé. Je ne pense pas que les hommes naissent plus portés à la violence contre autrui et je ne pense pas qu'ils naissent avec des préjugés.

[Texte]

Mr. Bodnar: Thank you very much.

Mrs. Lakeman: Oh, you're very welcome. My son's grateful, too.

Mr. Bodnar: You said you were looking for equality of rights between men and women. Are you suggesting when men's names are publicized when they're charged before conviction, that the names of women should be publicized as well?

Mrs. Lakeman: I'm a great upholder of the belief that men's names should not be publicized in that way and I think the encouragement of police to release men's names after conviction even, after release from prison, is unprincipled.

Mr. Bodnar: You think their names should not be released?

Mrs. Lakeman: I think we should be very careful not to scapegoat three or four or five men who catch the attention of the media rather than deal with the systematic inequality of women. I think it's very important to uphold the rights of the accused.

Mr. Bodnar: You made another comment with respect to threatening of women by police officers. Would you not agree that threatening occurs when women have made a statement to the police, making an allegation of an assault, and then subsequently either refuse to give evidence or want to change their story as to the assault, that they are then threatened that they will be charged with mischief or misleading justice?

Mrs. Lakeman: Sometimes that is the situation. I would flesh it out a bit. Usually in my experience it is a situation where the police are very animated and excited about catching a particular criminal, usually because of a drug or theft offence, and they're prepared to go after what they consider a less important crime, which is the violence against women. They get right testy when the women say to them, how will you protect me, and they say, I can't, and the women say, I am not proceeding.

Mr. Bodnar: But you agree there are threats by police officers against women who either want to change the story or do not want the proceedings to go ahead.

Mrs. Lakeman: No, it's not that they don't want the proceedings to go ahead, it's that they don't want to be at risk.

Mr. Bodnar: At risk.

Mrs. Lakeman: At risk of violence.

Mr. Bodnar: If they make a complaint to the police for a charge to be laid and then don't want that charge to be proceeded with, and you're saying they don't want it to go ahead because of risk, I am just asking what risk, once they have made the allegation and the charge has been laid.

Mrs. Lakeman: Often it is the risk of violence by the man himself, who is very unlikely to be convicted. Sometimes it's the risk of public humiliation, knowing other people around them will not take their social responsibility to stand up. Sometimes

[Traduction]

M. Bodnar: Merci beaucoup.

Mme Lakeman: Oh, je vous en prie. Mon fils aussi est reconnaissant.

M. Bodnar: Vous dites que vous êtes à la recherche des mêmes droits pour les hommes et pour les femmes. Si le nom d'un accusé est rendu public avant la fin du procès, pensez-vous que l'on devrait en faire de même dans le cas de la femme?

Mme Lakeman: Je suis fermement convaincue que le nom de l'homme ne devrait pas être rendu public, et qu'il soit inadmissible d'encourager la police à rendre public le nom de l'homme, même après la condamnation ou même après sa sortie de prison.

M. Bodnar: Leur nom ne devraient pas être rendus public?

Mme Lakeman: Il ne faut pas faire des boucs-émissaires de quatre ou cinq hommes qui ont retenu l'attention des médias au lieu de s'attaquer au problème de l'inégalité systémique des femmes. Il est très important selon moi de protéger les droits de l'accusé.

M. Bodnar: Vous avez aussi dit que les femmes sont victimes de menaces de la part des policiers. Ne conviendrez-vous pas que les policiers sont en droit de menacer lorsque des femmes font une déclaration à la police, allèguent qu'il y a eu voies de fait puis refusent ensuite de témoigner ou modifient leur récit. On les menace alors d'être inculpées pour méfaits ou pour vouloir tromper la justice.

• 1020

Mme Lakeman: C'est parfois le cas. Il faut expliquer davantage. D'après mon expérience, dans ces cas-là, la police tient vraiment à mettre la main sur un criminel donné, habituellement à cause d'une infraction reliée aux stupéfiants ou à un vol. Ils sont alors prêts à le faire en portant des accusations pour un crime jugé moins important, comme la violence contre les femmes. Ils deviennent très irribables lorsque les femmes leur demandent comment elles seront protégées et que lorsqu'ils répondent ne pas pouvoir le faire, elles décident de ne pas porter plainte.

M. Bodnar: Mais vous convenez que les agents de police menacent certaines femmes qui veulent changer leur déposition ou ne pas porter plainte.

Mme Lakeman: Non, ce n'est pas parce qu'elles ne veulent pas de procès, c'est parce qu'elles craignent le risque que cela représente.

M. Bodnar: Le risque?

Mme Lakeman: Le risque de violence.

M. Bodnar: Si elles portent plainte à la police, qu'une accusation est portée et qu'elles ne veulent plus ensuite que le procès ait lieu, vous me dites que c'est parce qu'elles craignent le risque? Quel risque? Quel risque y a-t-il une fois la plainte déposée et l'accusation portée?

Mme Lakeman: C'est souvent le risque de violence de la part de l'accusé lui-même, dont la condamnation est très peu probable. Parfois, c'est le risque de l'humiliation publique, quand on sait que l'entourage ne prendra pas sa responsabilité

[Text]

it's the risk of the increasing blackmail that will be brought to bear by the system: risk to their children, risk to custody of their children, risk to other things in their lives; the same kind of risks other people think about.

Mr. Bodnar: Have you come across the situation... and I am simply indicating something I have heard from practitioners in family law, female practitioners, who indicate that more and more allegations of abuse of a physical and sexual nature are being made by women as a means of preventing their husbands from getting custody of children? Are you aware of this?

Mrs. Lakeman: I am aware that that's a bigoted statement.

Mr. Bodnar: I am asking if you're aware of such allegations being made.

Mrs. Lakeman: Which? Yours?

Mr. Bodnar: I don't make such allegations. I don't practise family law..

Mrs. Lakeman: I don't understand what you're asking me.

Mr. Bodnar: Then I will ask you again. Are you aware of allegations being made that women are saying they have been abused sexually or physically just so they can keep custody of children and keep the father away from those children?

Mrs. Lakeman: I suppose it happens. But you know, I am much more aware that it's almost impossible, using the criminal justice system, to protect a child being raped by their father. That is the fact I am here to deal with.

The Chair: Time, Mr. Bodnar.

M. de Savoye (Portneuf): Madame, j'ai écouté avec intérêt ce que vous nous avez dit dans votre présentation ainsi que les réponses que vous avez données aux questions qui viennent de vous être posées.

Je suis sensible aux situations dont vous faites la description, mais en même temps, je me sens un peu impuissant quand je me demande ce que je pourrais faire pour apporter des améliorations utiles là où c'est nécessaire. Vous pouvez peut-être me donner un certain éclairage compte tenu de votre expertise.

Je lis les journaux et je sais qu'il y a des femmes au Québec qui, se sentant menacées par leur conjoint, ont demandé protection auprès des forces policières. Pour une raison ou pour une autre, elles n'ont pas reçu cette protection et, malheureusement, les menaces qui pesaient sur elles se sont matérialisées. Elles ont été blessées ou tuées. Pouvez-vous me dire comment, dans les projets de loi qui sont devant nous, nous pourrions faire pour forcer les forces policières à intervenir en temps utile?

• 1025

Je comprends le problème et j'essaie de voir ce qu'on peut faire autour de cette table pour améliorer la situation.

Mrs. Lakeman: I'm trying to direct myself to what opportunities I see in the bill. First of all, if you already agree that crimes of violence against women or crimes of violence against gay people or crimes against racial groups are hate

[Translation]

sociale, ne donnera pas son appui. C'est parfois le risque d'un chantage accru de la part du système: le risque pour les enfants, le risque de perdre la garde des enfants, le risque pour d'autres choses dans la vie de ces femmes. Les mêmes risques auxquels songent d'autres personnes.

M. Bodnar: Avez-vous déjà vu un cas... Je vous répète simplement ce que m'ont dit des avocates travaillant dans le domaine du droit de la famille: de plus en plus d'allégations de violence physique et sexuelle sont faites par des femmes pour empêcher le père d'avoir la garde des enfants. Êtes-vous au courant?

Mme Lakeman: Je suis au courant de ce préjugé.

M. Bodnar: Je vous demande si vous êtes au courant de ce genre d'allégation.

Mme Lakeman: Lesquelles? Les vôtres?

M. Bodnar: Je ne fais pas ce genre d'allégation; je ne pratique pas le droit de la famille.

Mme Lakeman: Je ne comprends pas votre question.

M. Bodnar: Je vais donc vous la poser de nouveau. Êtes-vous au courant d'allégations faites par des femmes, qui prétendent avoir été victimes d'abus sexuel ou physique, dans le seul but d'obtenir la garde des enfants et d'en éloigner le père?

Mme Lakeman: J'imagine que cela peut se produire. Mais vous savez, ce que je sais plus pertinemment, c'est qu'il est presque impossible, dans le système judiciaire, de protéger un enfant violé par son père. Et c'est de cela que je veux vous parler.

Le président: Votre temps est écoulé, monsieur Bodnar.

M. de Savoye (Portneuf): Mrs. Lakeman, I have listened with interest to what you have told us in your presentation, as well as the answers you have given to questions put to you.

I am sensitive to the situations that you have described but at the same time, I feel helpless when I wonder what I could do to improve the situation in a useful manner, where it is needed. Because of your expertise, you may be able to shed a light.

I read the newspapers and I know that some women in Quebec, feeling threatened by their spouse, have asked for police protection. For one reason or another, they did not get it and unfortunately, the threats have materialized and they have been wounded or killed. Could you tell us how, in the bills before us, we could force police authorities to intervene in a timely fashion?

I understand the problem and I'm trying to see what we can do around this table to improve things.

Mme Lakeman: Je vais m'efforcer de me concentrer sur ce que le projet de loi pourrait permettre. Pour commencer, si l'on accepte d'abord que les crimes de violence contre les femmes, contre les homosexuels ou contre des groupes raciaux sont des

[Texte]

crimes, it seems to me you are already agreeing that these are more serious crimes than other things. In a way you are agreeing because they affect more people, and whole categories of people.

The bill only tells you how to use that in the punishment of one individual after a conviction. If you could find a way to actually make it so that we are taking more collective responsibility, you would be making an advance. It seems to me every charge of this nature is a more serious charge. It implies that more people's well-being is at stake and that the conduct of the government in relation to the person charged will have more impact on more people—both more victims and also more people considering whether or not they are entitled to act in a bigoted way toward categories of our society.

It seems to me that at least approving the notion of hate crime is important. Applying it sooner in the course of examining justice seems to me also important. One problem I see is that most men who are convicted of beating their wives or raping the women they know don't get jail sentences of more than five years. The distinguishing line that's used here is not going to work for us. I'm not saying that I want a minimum sentence of more than five years for crimes of violence against women; I'm not saying that at all. But it seems to me we need another way of identifying that we are talking about crimes that affect the quality of life for most of us. Women are the majority. We have to deal with this question of how we say out loud that we take this seriously.

You'll understand that I'm offended to still have to be making this argument to parliamentarians 20 years later. We have a Charter of Rights and Freedoms. There are 20 years of work of women all across Canada, collecting the statistics the government refused to collect. It was only last year that the government actually decided to find out the incidence of violence against women. Until then, the only way you could find out was by calling your local transition house or rape crisis centre. The police don't collect it. So I'm offended to still be here.

But if you're saying you believe this is the situation, you believe these are hate crimes, I think you should say that in this legislation. You should try to bend the legislation to make it take it more seriously, from the moment the police are called right through the system.

M. de Savoye: Je ne suis pas convaincu qu'il s'agisse de crimes haineux, mais il s'agit certainement de crimes inacceptables. La haine est-elle la motivation? Je n'oserais l'affirmer. Si je vous comprends bien, vous suggérez que les crimes de violence contre les femmes soient considérés au même titre que d'autres crimes qui apparaissent dans le projet de loi; ce serait une circonstance aggravante qui entraînerait une peine plus considérable que pour d'autres crimes. Est-ce bien ce que vous suggérez?

Mrs. Lakeman: I don't think the longer crimes do it. I'm actually suggesting that as a society we need to say out loud that we understand there are whole collective groups of people at risk with these crimes.

[Traduction]

crimes haineux, on semble accepter d'emblée qu'il s'agit-là de crimes plus graves que les autres. D'une certaine façon, on est d'accord, parce qu'ils touchent davantage de gens, des catégories de gens.

Mais le projet de loi ne parle que de la punition d'un condamné particulier. Il faudrait trouver une façon d'en parler comme d'une responsabilité collective; on ferait alors, de réels progrès. Il me semble qu'une accusation de cette nature est une accusation plus grave. Le bien-être d'un groupe plus vaste est en jeu, et la réaction du gouvernement par rapport à l'accusé aura une incidence sur plus de gens, à la fois les victimes, mais aussi ceux qui vont se demander s'ils ont le droit d'agir selon leurs préjugés envers certains groupes de notre société.

Il me semble important d'approuver au moins la notion de crime haineux. Il importe également d'appliquer ce principe plus tôt dans l'examen judiciaire. À mon avis, le problème vient du fait que l'on le condamne pas la plupart des hommes condamnés qui ont battu leur femme ou violé une femme qu'ils connaissaient à des peines d'emprisonnement de plus de cinq ans. Le critère de distinction utilisé ici ne s'appliquera pas pour nous. Je ne dis pas que je veux des peines minimales de plus de cinq ans pour les crimes de violence contre les femmes. Ce n'est pas du tout ce que je dis. Mais il me semble qu'il faut trouver une autre façon d'affirmer que ces crimes nuisent à la qualité de vie de la plupart d'entre nous. Les femmes sont en majorité. Nous devons parler de cette question et décider de la façon dont nous allons admettre réellement la gravité de ces crimes.

Vous devez comprendre que je suis offusquée d'avoir à présenter cet argument à des parlementaires, après 20 ans. Nous avons une Charte des droits et libertés. Pendant 20 ans, les femmes partout au Canada ont travaillé à recueillir des statistiques, ce que refusait de faire le gouvernement. Ce n'est que l'an dernier que le gouvernement a décidé de savoir quelle était l'incidence de la violence contre les femmes. Auparavant, la seule façon de le savoir, c'était d'appeler la maison de transition ou le centre des victimes de viol de votre collectivité. Même la police n'avait pas de chiffres. Je suis donc outragée d'être ici de nouveau.

Mais si vous dites que vous pensez que c'est bien là la situation, qu'il s'agit de crimes haineux, il faut que ce soit dit dans la loi. Il faut rédiger la loi de manière à reconnaître la gravité de cette situation, entre le moment où l'on appelle la police jusqu'à la fin du processus.

Mr. de Savoye: I am not convinced that those are hate crimes but they are certainly unacceptable crimes. Is hate really the motive? I'm not sure I could say so. If I understand, you suggest that crimes of violence against women be considered like other crimes mentioned in the Act. It would be an aggravating circumstance which would need a longer sentence than for other crimes. Is this what you are suggesting?

Mme Lakeman: Je ne pense pas que le fait d'imposer une peine plus longue soit la solution. Ce que je dis, c'est qu'en tant que société, il nous faut dire clairement que des groupes entiers de personnes sont menacés par ces crimes.

[Text]

I know the history of the suggestion of hate crime is the attacks on the Jewish people. I know, because I read the paper, of the discussions that have gone on here as to whether or not gay people are more likely to be beaten. I can tell you, I answer the phone and they are. When gay people are beaten or when women are beaten, the men who beat them say so. They say why. I don't know if you know that, but they say it. They will call a woman all kinds of sexist names and they will say, "I am beating you because... How dare you act like this, you...?" And you know the list of names that go with the situation. Or they will say, "I'm going to kill the... ", because she dared do something or other. We know this is the situation.

Je sais qu'historiquement, on a parlé de crimes haineux lorsqu'il s'agissait d'actes contre des juifs. Comme je lis les journaux, je sais qu'il y a des discussions sur le fait de savoir, on s'est demandé si les homosexuels étaient plus susceptibles d'être battus. Je peux vous répondre parce que c'est moi qui répond au téléphone. C'est vrai. En outre, lorsque des hommes battent des homosexuels ou des femmes, ils leur disent pourquoi. Je ne sais pas si vous le savez, mais ils l'avouent. Ils vont traiter une femme de toute sorte de noms sexistes et diront: «Je frappe parce que... Comment oses-tu faire ça, espèce de...?». Vous connaissez la liste des insultes qui sont proférées dans ce cas. Ou alors, ils diront: «Je vais la tuer, la... », parce qu'elle a osé faire quelque chose. Nous savons que c'est ainsi que les choses se passent.

• 1030

I don't think a longer sentence based on what I say in the sentencing hearing about how badly I was hurt quite covers it. I think the rest of us need to involve ourselves in this situation. We need to admit this is a growing tendency in Canada. We have a growing problem of people being beaten on the basis of racism, on the basis of being gay, on the basis of sexism and collectively, we have a stake in this. It's not between the victim and the attacker. The rest of us have a responsibility to say which side we are on, and I would like to see more of that in this.

I would like intervention that says, as a society, we know this is going on, we object to it and we are going to change it.

The Chair: I can appreciate your frustration in coming back to committee after committee to tell your story. But I have to point out, in the last election we had the biggest turnover in Canadian history, so most people in Parliament haven't heard that message before. I think it's important that you continue to come to give us your story.

Mrs. Barnes (London West): Just for the record, what are NAC's membership numbers, approximately?

Mrs. Lakeman: I think it's about 500 groups now.

Mrs. Barnes: What is the membership overall?

Mrs. Lakeman: It's humongous. I'll get it for you and make sure it's submitted.

Mrs. Barnes: I'd just like it for the *Minutes of Proceedings and Evidence*.

You have raised a number of issues and I totally agree the issue of violence against women goes beyond what you do after a sentence. I believe we can do more. However, we're dealing with a sentencing bill, so I'm going to direct you to the sentencing aspect.

One of the things I am concerned about when we make changes to the Criminal Code is having uniformity across the land. In prior hearings, not on this bill, a prosecutor from the Maritime provinces told us she was a crown prosecutor with special responsibility for youth as well as violent offences against women. It was part of her job description, to manage that within the province.

Je ne pense pas qu'une peine plus longue imposée en fonction de ce que j'aurais dit sur la gravité de l'agression à l'audience de détermination de la peine sera la solution. Il faut que nous participions tous à l'amélioration de la situation. Il faut reconnaître la recrudescence du problème au Canada. De plus en plus de gens sont battus par racisme, homophobie ou sexism. C'est collectivement que nous y perdons. Ce crime ne touche pas que la victime et son agresseur. Nous avons tous la responsabilité de prendre parti et j'aimerais que la loi en témoigne.

Je voudrais qu'on y dise qu'en tant que société, nous savons que ces choses se produisent, que nous nous y opposons et que nous allons y mettre un frein.

Le président: Je comprends que vous soyez découragée de toujours avoir à revenir devant le Comité raconter votre histoire. Mais je dois vous signaler qu'à la dernière élection, nous avons eu plus de nouveaux députés que jamais dans l'histoire du pays. La plupart des parlementaires actuels n'ont donc pas encore entendu votre message. Je pense qu'il est important que vous persistiez à raconter votre histoire.

Mme Barnes (London-Ouest): Pour les besoins du compte rendu, combien y a-t-il de membres au Comité d'action national, à peu près?

Mme Lakeman: Je pense qu'il y a actuellement 500 groupes.

Mme Barnes: Quel est le nombre total de membres?

Mme Lakeman: C'est énorme. Je vais trouver ce chiffre et je verrai à ce qu'on vous le transmette.

Mme Barnes: J'aimerais l'avoir, pour les besoins du compte rendu.

Vous avez soulevé diverses questions. Je suis tout à fait d'accord, la question de la violence contre les femmes dépasse ce que l'on fait après l'imposition d'une sentence. Nous pouvons faire davantage. Mais comme il s'agit d'un projet de loi sur la détermination de la peine, je vais me pencher sur cet aspect de la question.

Lorsque nous modifions le Code criminel, il faut que l'application soit uniforme dans tout le pays. Dans des audiences précédentes, sur un autre sujet, une procureur des Maritimes nous a dit qu'elle avait la responsabilité particulière de la jeunesse et des crimes violents contre les femmes. Elle avait notamment pour tâche de gérer cet aspect pour sa province.

[Texte]

To your knowledge, is this happening across the country? Do you believe there is disparity in sentencing on issues of violence against women across the country?

Mrs. Lakeman: Well, they're uniformly low.

Mrs. Barnes: Are some cities or regions doing better than others, to your knowledge?

Mrs. Lakeman: That's harder to answer than you're implying. We're not looking for sentences to be higher, but more particular and more effective.

Mrs. Barnes: I'm not making my point clear here. Do you know of a situation where someone's doing a more effective job, so we can look to that as a model? For instance, when we were dealing with the issue of young offenders, we heard a lot about what Quebec was doing and there were some better models we should look at. In my riding of London West we have a program called Changing Ways. It is a behaviour modification program for men who want to quit beating their wives or partners.

Mrs. Lakeman: I don't think we have any outstanding models yet.

Women's groups have come to the conclusion that diversion before judgment is a mistake. We will absolutely fight for progressive sentencing, but we do not want diversion before the judgment because it disappears the question. In the current climate of the pressure of the justice system to get us off their backs, it's a serious mistake.

Mrs. Barnes: We have alternate sentencing in this bill, then, that leads you into—

Mrs. Lakeman: That's right.

Mrs. Barnes: Now, with alternate sentencing, as opposed to what's happening currently, a lot of men are being sentenced and imprisoned. What do you say to alternate sentencing—if the seriousness of the crime is low enough, as a tool, whether it fits into the alternate measures—of putting people into behaviour modification programs?

• 1035

Mrs. Lakeman: I have to, again, speak from the reverse. What we want is to get these men to trial first, because that in itself is a transformative experience. To be told by your society this is unacceptable, your rights as an accused have been protected and you are found guilty is an important thing. We don't want that prevented.

Secondly, once men are convicted, we know what doesn't work. We know that to brutalize men, to lock them up with only sex offenders or wife abusers is a mistake, because all of that compounds the problem rather than reduces the problem. We know within small communities the leadership is coming from the aboriginal people. They're having better luck at actually getting men to change than anybody else is, but it's partly because they have discrete communities and the whole

D'après vous, est-ce la même chose partout au pays? Pensez-vous qu'il y a une disparité dans les peines imposées pour des crimes violents contre les femmes, d'une région à l'autre du Canada?

Mme Lakeman: Les peines sont uniformément légères.

Mme Barnes: D'après vous, est-ce que certaines villes ou certaines régions sont plus sévères que les autres?

Mme Lakeman: Il est plus difficile de vous répondre que vous ne le pensez. Nous ne voulons pas des peines plus longues, mais mieux adaptées et plus efficaces.

Mme Barnes: Je ne me fais pas bien comprendre. Y a-t-il une région où la détermination de la peine est plus efficace et pourrait être prise comme modèle? Par exemple, pour la question des jeunes contrevenants, on nous a beaucoup parlé de ce qui se fait au Québec et des modèles que nous devrions envisager. Dans ma circonscription, à London-Ouest, nous avons un programme intitulé «Changing Ways». C'est un programme de modification du comportement pour les hommes qui veulent cesser de battre leur femme ou leur conjointe.

Mme Lakeman: Je ne pense pas que nous ayons encore de modèle remarquable.

Les groupes de femmes en sont venus à la conclusion que la déjudiciarisation, c'est-à-dire le fait d'éviter le procès, était une erreur. Nous allons certainement lutter pour des peines progressives, mais nous ne voulons pas de déjudiciarisation, parce qu'on escamote ainsi la question. Dans le climat actuel, où l'appareil judiciaire subit tant de pressions pour que nous le laissions tranquille, ce serait une grave erreur.

Mme Barnes: Dans ce projet de loi, il y a des mesures de rechange qui...

Mme Lakeman: C'est exact.

Mme Barnes: On pourrait prendre ces mesures de rechange, plutôt que de faire comme maintenant, en condamnant et en emprisonnant beaucoup d'hommes. Quand le crime n'est pas trop grave, et si des mesures de rechange sont possibles, comment considérez-vous cet outil, s'il s'agit par exemple d'imposer au coupable un programme de modification du comportement?

Mme Lakeman: Il me faut encore une fois soutenir le contrepied de ce que vous dites. Ce que nous voulons, c'est d'abord intenter un procès à ces hommes, car c'est en soi une expérience qui les transformera. Il est important que la société leur dise que leur comportement est inacceptable, que l'on a respecté leurs droits en tant qu'accusés et qu'on les a trouvés coupables. Il faut que cela soit fait.

Ensuite, une fois l'homme reconnu coupable, nous savons que le système ne fonctionne pas. Nous savons que c'est une erreur de les brutaliser, de les enfermer uniquement avec d'autres agresseurs sexuels et des maris violents, parce que cela ne fait qu'exacerber le problème, plutôt que de le réduire. Nous savons que dans les petites collectivités, ce sont les autochtones qui font preuve de leadership. Ce sont eux qui réussissent le mieux à changer les hommes, mais c'est en partie parce que

[Text]

community is involved in that process. We long ago gave up such an option.

We clearly do not want any kind of enforced mediation, any kind of enforced responsibility or pressure on the woman who was victimized to participate in the transformation of the man who victimized her. There must be no such pressure. There's no shortage of those of us who will speak up if men want to hear it first-hand from somebody. That's a very important thing, and I do think there's a trend visible in these bills as well as in the rest of the justice system to isolate these two people and to, again, make it the responsibility of women to tame men, which we don't want. It's unwise.

We know what actually changes men is to be surrounded by men who have decided to change. That's what changes men. So we need men who are actually convinced that they won't be violent to be willing to be peers and have an effect on men who have been violent. The other piece of it is that we know without a doubt that men who come before the criminal justice system and are dismissed either by diversion programs or dismissed because the woman was not believed enough to get into the system, repeat, because it effectively works as a sanction.

Mrs. Barnes: My last question is on conditional sentencing, then, holding out this new type of sentencing that's going to be available if this bill passes, making it a condition that you're going to have this sentence imposed on you unless you do A, B and C conditions, which would move into the treatment programs.

Mrs. Lakeman: I think basically it's a good idea, but I think the federal government is going to have to put up a lot of money. To actually supervise those men is a serious consideration and to actually protect the women at stake is a serious consideration for which so far there's not one iota of evidence anybody is willing to do. So there's that.

What I also want to say about probation is that we know we are very much better off having men released from jail on probation than we are having them do the full sentence and be released *carte blanche*. We know that's the case.

I know there are people who are telling you they're so desperate for protection that they ask that men stay in for the whole term, but if you're practised in the field, you know you're better off knowing where he is, who's responsible, who you can call and how you can deal with that situation, getting some chance that he gets to succeed and that you get to watch what's going on and know whether or not he is.

Mrs. Barnes: Thank you.

Ms Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): It's been a very interesting dialogue been going on. I want to deal with a few issues you raised.

The first issue is from a policing point of view, the disregard, I guess, the disbelief, they carry through, the size of the policing establishment as opposed to the incidents they have to respond to. Do you feel this change into community policing may help the process?

Mrs. Lakeman: Good one.

[Translation]

leurs communautés sont discrètes et que tout le monde participe au processus. Nous avons depuis longtemps laissé tomber cette solution.

Il est clair que nous ne voulons pas de médiation obligée ni d'aucune forme de responsabilité ou de pression imposée sur la victime afin qu'elle participe à la transformation de l'homme qui l'a agressée. On ne doit pas exercer ce genre pression. Il ne manque pas de personnes qui ont vécu cette situation pour parler aux hommes qui voudront les entendre. C'est très important. Je pense que l'on trouve dans ces projets de loi de même qu'ailleurs dans l'appareil judiciaire une tendance à vouloir isoler ces deux personnes et à donner à la femme la responsabilité d'apprivoiser l'homme. Nous ne voulons pas de cela, ce n'est pas raisonnable.

Nous savons que ce qui change les hommes, c'est l'entourage d'autres hommes qui ont décidé eux-mêmes de changer. Voilà ce qui marche. Nous avons donc besoin d'hommes qui sont convaincus qu'ils ne seront plus violents et qui sont prêts à agir comme des pairs et à influencer ceux qui ont été violents. Par ailleurs, nous savons hors de tout doute ce qui arrive aux accusés dont la cause est rejetée par l'appareil judiciaire, soit à cause d'un programme de déjudiciarisation ou parce qu'on a décidé que la victime n'était pas crédible: ils récidivent, parce que c'est pour eux une fonction morale.

Mme Barnes: Ma dernière question porte sur l'emprisonnement avec sursis. Avec ce nouveau type de détermination de la peine que prévoit ce projet de loi, le condamné se verra imposer une peine à moins qu'il ne fasse ceci ou cela, par exemple suivre une thérapie.

Mme Lakeman: Je pense que c'est une bonne idée, mais qu'elle coûtera très cher au gouvernement fédéral. Il sera très difficile de surveiller ces hommes et de vraiment protéger les femmes en cause. C'est un aspect très important, et jusqu'ici absolument rien ne permet de croire que l'on est prêt à agir en ce sens.

En outre, au sujet de la probation, nous savons qu'il est de loin préférable de laisser sortir un homme de prison, sous surveillance, plutôt que de laisser servir sa peine jusqu'au bout et de le laisser ensuite complètement libre. Nous le savons.

Je sais que certaines personnes vous diront que leur désir de protection est tel qu'elles préfère que les hommes purgent leur peine jusqu'au bout. Mais quand on a de l'expérience dans ce domaine, on sait qu'il est préférable de savoir où est cet homme, qui en est responsable, qui peut appeler et comment faire face à cette situation. Il peut avoir la possibilité de changer son comportement et nous pouvons le surveiller et exactement où il en est.

Mme Barnes: Merci.

Mme Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): C'est une discussion très intéressante. J'aimerais revenir à certaines questions que vous avez soulevées.

Ma première question porte sur l'autorité policière, sur sa négligence ou son dédain des victimes, la taille des forces policières par rapport aux incidents auxquels elles doivent réagir. Pensez-vous que l'évolution vers une police communautaire est positive?

Mme Lakeman: Bonne question.

[Texte]

First of all, I'm not under any circumstances calling for more police, more money to police or more power to police. I am calling for a change of priorities about what to police and how to police it. Responding to the community policing question is really tough. I don't think we have a working definition. It's another chimera.

[Traduction]

Pour commencer, je ne demande aucunement un renforcement de la police ni qu'on lui donne davantage d'argent ou davantage de pouvoirs. Je demande simplement un changement de priorité en ce qui concerne ses activités et sa façon d'agir. Il est très difficile de répondre à votre question sur la police communautaire. Je ne pense pas que nous ayons une définition acceptable. C'est une autre chimère.

• 1040

I don't support intrusive policing. I think it's very important that we have enough police in the police station, not wandering around the neighbourhood, that somebody answers the telephone and responds to a 911 call. That's the first thing.

That's in conflict with what other progressive groups are saying. I understand that. But in the community policing model we are in danger of losing the emergency response right at the moment when women are increasingly relying on it. So that's one thing.

The second thing is that to the extent that community policing is a colloquialism that refers to not-American-style military policing, then I support it 100%. To the extent that it refers to something else, it's never clear exactly what it is.

Ms Meredith: My understanding of community policing is that you establish a better relationship between the police community and the rest of the community and it allows for a greater sharing of responsibilities. As I would see it, it's a type of front end where the transitional houses could establish a relationship with the people who are in that community police station so there's a better understanding of problems.

Do you think it would help if there were closer communication with the police community and the victims-of-violence women's groups?

Mrs. Lakeman: I suppose it depends on how you think social change happens. There's not a police station in the country that isn't aware of where the transition house or rape crisis centre is, and you would be hard pressed to hang around a police station and not hear insults about the women who work at the transition house and rape crisis centre, because of course it's our job to be a thorn in the side of the local police. It's our job. Our job is to hustle it up, get them to respond. And they're under pressure—from their bosses, their budgets and their otherwise-determined priorities—not to do that. But they'll be extremely polite every other Friday night when they bring a woman to us, because there's nowhere else to go.

Ms Meredith: So you feel there's no positive effect from working with the delivery of the service, the local police community.

Mrs. Lakeman: Yes.

Ms Meredith: You feel the changes have to come from the very top echelons—

Mrs. Lakeman: Yes.

Ms Meredith: —of the police community, with directives going down.

Je n'aime pas l'ingérence dans les pratiques policières. Je pense qu'il est très important que nous ayons suffisamment de policiers au poste, plutôt qu'en patrouille, afin que quelqu'un réponde au téléphone, notamment lorsqu'il y a un appel d'urgence 911. Voilà pour commencer.

Je sais que cela va à l'encontre de ce que d'autres groupes progressistes disent. Je le comprends. Mais dans le modèle de la police communautaire, on risque de perdre la capacité de réaction aux cas d'urgence, juste au moment où les femmes en dépendent de plus en plus. C'est le premier point.

Deuxièmement, la «police communautaire» en est arrivée à vouloir dire «contraire au style militaire américain». Si c'est le cas, je suis d'accord à 100 p. 100. Mais dans la mesure où cela se rapporte à autre chose, on ne sait plus exactement de quoi il s'agit.

Mme Meredith: Si j'ai bien compris ce concept, la police communautaire établit de meilleures relations avec la collectivité, ce qui permet un plus grand partage des responsabilités. À mon avis, c'est une sorte de guichet qui permettrait aux maisons de transition d'entrer en relation avec le poste de police, afin qu'on y comprenne mieux les problèmes.

Pensez-vous qu'une meilleure communication entre la police communautaire et les groupes d'aide aux femmes victimes de violence représenterait une amélioration?

Mme Lakeman: Tout dépend de la façon dont vous concevez les changements sociaux. Tous les postes de police du pays savent où se trouvent les maisons de transition et les centres d'aide aux victimes de viol. Au poste de police, vous entendrez certainement des insultes au sujet des femmes qui travaillent dans les maisons de transition ou les centres d'aide aux victimes de viol, parce que nous sommes une épine dans le pied des policiers locaux. C'est notre travail. En effet, nous devons les bousculer un peu pour qu'ils réagissent. Or, ils subissent des pressions contraires, qu'il s'agisse de leur patron, de raisons budgétaires ou d'autres priorités. Mais le vendredi soir, ils sont extrêmement polis avec nous lorsqu'ils nous amènent une femme dont ils ne savent pas quoi faire.

Ms Meredith: Vous pensez donc qu'il n'y a pas d'effet positif à collaborer avec ceux qui offrent les services, la police communautaire locale.

Mme Lakeman: Oui.

Ms Meredith: Vous pensez que les changements doivent venir d'en haut . . .

Mme Lakeman: Qui.

Ms Meredith: Des échelons supérieurs des corps de police, qui émettraient des lignes directrices.

[Text]

Mrs. Lakeman: Yes, I actually do think that. I do think, for instance, in small communities, if you have a coordinating committee in which the local police chief actually participates, then you can get somewhere. But in an urban centre usually what they do is send a PR man.

Ms Meredith: Does the same response deal with the judiciary, where you're having difficulty with progressing these concerns through the judicial system? Does the change have to happen from directions from the top?

How do you deal with a judicial system that comes out with decisions that...? There was one in B.C. that I know offended a lot of people, where a judge found a three-year-old girl had brought the situation on herself. How do you deal with that kind of thing? Does it have to happen from the top, with directions going down, or does it happen from just bringing to attention that these things are happening?

Mrs. Lakeman: I haven't succeeded yet, so I am probably no wiser on this than you are. I do think we have to talk to judges, and we have to put social pressure on them by demonstrating in the streets, which we do. I also think we have to launch the best possible court cases we can get.

In terms of you and me, there is certainly no doubt we need the assistance of the federal government. Women's groups could...

I'm currently involved in a coalition that's trying to appeal a case to the Supreme Court of Canada, the Bishop O'Connor case. It's a very important case. The ramifications of that case are already happening all across the country, with regard to the disclosure of women's records. We have no money for a lawyer. We're having to do a Supreme Court case by meeting on weekends, by begging from our friends to get the money for the airline tickets to be able to meet, by begging lawyers to come to work with us, by begging between us to get somebody to donate the money to LEAF so we can use the money to pay the court costs to deal with this case. There's no question at all that this is an equality case, and I have no way to get money to fight this case.

There are several others like that right now. There are probably 50 cases across the country right now where subpoenas have been delivered, where rape crisis centres are trying to deal with the terrible legal dilemma of whether or not we should give up our files. They have no legal advice. They have no access to legal aid. They have no right to a lawyer at all—even to fight the subpoena, even to enter the legal process, much less to have an informed, intelligent opinion of what to do.

There is no question that the money could be made available through the Court Challenges Program. Every province should have that program, which allows people to apply for such moments. There is no question that the federal justice ministry could intervene in those cases. It could make up its mind to go after a certain strategy and diligently go after it. But we're not there; we don't have it.

[Translation]

Mme Lakeman: Oui, c'est ce que je pense. Je pense par exemple que dans les petites collectivités, s'il y a un comité de coordination auquel participe le chef de police local, on obtiendra des résultats. Mais dans les centres urbains, on envoie habituellement à ce comité un agent de relations publiques.

Mme Meredith: Est-ce la même chose au sein de l'appareil judiciaire? Avez-vous de la difficulté à faire comprendre ces préoccupations à l'appareil judiciaire? Est-ce que là aussi le changement viendra de lignes directrices venant d'en haut?

Que faire lorsque l'appareil judiciaire prend des décisions qui...? Il y a une décision qui a été prise en Colombie-Britannique et qui a outragé beaucoup de gens: un juge a décidé qu'une fillette de trois ans était responsable de ce qui lui était arrivé. Que faire dans ces cas-là? Est-ce que des lignes directrices doivent venir d'en haut? Est-ce qu'il suffit d'attirer l'attention sur ce genre de chose?

Mme Lakeman: Je n'ai encore rien obtenu et je n'en sais donc probablement pas plus que vous à ce sujet. Je pense toutefois que nous devons parler aux juges et exercer des pressions sociales, notamment par des manifestations dans les rues, ce que nous faisons. Il faut aussi intenter les procès les plus édifiants possible.

Mais pour vous et moi, il est certain que nous avons besoin de l'aide du gouvernement fédéral. Les groupes de femmes pourraient...

Je fais actuellement partie d'une coalition qui veut interjeter appel devant la Cour suprême du Canada dans l'affaire Bishop O'Connor. C'est une affaire très importante. On en voit déjà les conséquences partout au pays, au sujet de la divulgation des dossiers de femmes victimes de violence. Nous n'avons pas d'argent pour payer un avocat. Pour nous présenter devant la Cour suprême, nous devons nous rencontrer les fins de semaine, quémander de l'argent à nos amis pour payer les billets d'avion pour que nous puissions nous rencontrer, supplier les avocats de venir travailler avec nous, mendier de l'argent pour le Fonds d'information et d'intervention juridique afin que nous puissions payer les frais juridiques de cette affaire. C'est indubitablement une affaire d'égalité, et je ne vois vraiment pas où nous trouverons l'argent pour défendre cette cause.

Dans tout le pays, il y a probablement 50 affaires pour lesquelles on a remis citations à comparaître, où les centres d'aide aux victimes de viol sont confrontés à un dilemme juridique terrible en ce qui concerne la divulgation de leurs dossiers. Ils n'ont pas de conseiller juridique et n'ont pas accès à l'aide juridique. Ils n'ont pas droit à un avocat—même pour contester une citation à comparaître, même pour intervenir dans un processus judiciaire, il leur ait donc très difficile de se former une opinion éclairée de ce qu'ils devraient faire.

• 1045

Il est certain que le programme de contestation judiciaire pourrait fournir des fonds à cette fin. Toutes les provinces devraient avoir un programme de ce genre, qui autorise les gens à donner des fonds dans ce but. Il est bien évident que le ministère fédéral de la Justice pourrait intervenir dans ce genre d'affaire. Il pourrait décider d'adopter une stratégie en ce domaine et la mettre en pratique. Nous n'en sommes pas encore là; cela n'existe pas.

[Texte]

So people like me are trying to do it on a wish and a prayer. It's a lousy way to fight for people's rights.

Ms Phinney (Hamilton Mountain): I was a little bit concerned when I first sat here. I think you got everybody's attention, anyway. I was almost going to apologize and say not all men are bad, but I think we've all calmed down a little bit.

I was going to ask if there has been any improvement at all, but you answered that when you said we've come a long way in 20 years. Do you mean we've come a long way in anything that includes sentencing, or is this just generally, in attitude? Is there anything in the sentencing process that has improved in the last 20 years that you've seen, since that's why we are here?

Mrs. Lakeman: There is an increased understanding of the value of probation, and that's worth something. It's not just letting people off; it's a process that we engage in to reconstruct.

There's a terrible legacy. While we've managed to get rid of killing people in our names, we've ended up with these hideous long minimum sentences, and we're still having to undo some of the thinking around that. I think there has been a debate in the country about whether long sentences actually save people's lives or whether we have to go about something more methodical and sensible. I think that debate has shifted over to a more reasonable expression at the moment, although people are panicked so they're likely to make jumpy moves.

We know better than we knew 20 years ago that brutalizing men is not in the interests of women, that brutalizing prisoners is not in the interests of people outside of prison. We know that unequivocally now.

Ms Phinney: Proposed section 722 of Bill C-41 talks about victims' rights. They're putting in that victims' statements can be read. Do you feel that's enough, or do you think the victim or their family should be able to appear? Should support groups be able to appear? Do you have any comments on victims?

Mrs. Lakeman: It's very important that we have third-party responsibility and that we have intervenor status, because those are two mechanisms by which—

Ms Phinney: Who's the "we"?

Mrs. Lakeman: Canadian society.

We must have mechanisms by which we recognize that this man didn't get this way by himself and he won't get out of it by himself, and that this woman is not the only person who is affected by this crime, but she was a witness in this crime. So it's important for women's groups to be able to intervene. It's even important for prisoners' rights groups to be able to intervene. I have no problem with that.

That theory is the opposite of putting a heavy-duty weight on victim-impact statements.

[Traduction]

Il y a donc des gens comme moi qui essayent de faire quelque chose avec très peu. Ce n'est pas la meilleure façon de défendre les droits des gens.

Mme Phinney (Hamilton Mountain): J'ai été un peu inquiète au début. Vous avez attiré l'attention de tout le monde en tous cas. J'allais presque m'excuser et dire que les hommes n'étaient pas tous mauvais mais je crois que nous nous sommes tous un peu calmés.

J'allais vous demander si vous aviez constaté des progrès mais vous avez répondu à cette question lorsque vous avez dit que nous avions fait beaucoup de progrès en 20 ans. Voulez-vous dire que nous avons fait des progrès qui portent notamment sur les peines ou parlez-vous de façon générale sur le plan des attitudes? Avez-vous vu des améliorations dans le processus de détermination de la peine depuis ces 20 dernières années puisque c'est le sujet qui nous occupe ici?

Mme Lakeman: On comprend mieux l'intérêt de la probation, et c'est important. Il ne s'agit pas de libérer simplement les gens, c'est un processus de reconstruction.

Nous avons un lourd héritage à porter. On ne tue plus les gens en notre nom mais nous avons ces peines d'emprisonnement dont la durée minimum est horriblement longue, et il va nous falloir repenser tout cela. Je crois qu'il y a des gens qui se demandent si les peines très longues épargnent vraiment certaines vies ou s'il faudrait envisager quelque chose de plus méthodique ou de plus raisonnable. Il me semble que ce débat se fait sur un ton plus civilisé à l'heure actuelle, même si les gens ont peur et qu'ils prennent donc parfois des décisions hâtives.

Nous savons mieux qu'il y a 20 ans qu'il n'est pas dans l'intérêt des femmes de brutaliser les hommes, qu'il n'est pas dans l'intérêt des gens qui vivent en liberté que l'on brutalise les prisonniers. Nous le savons parfaitement aujourd'hui.

Mme Phinney: Le projet d'article 722 du projet de loi C-41 parle des droits des victimes. Il est prévu que le tribunal peut prendre en considération la déclaration de la victime. Pensez-vous que cela soit suffisant ou que l'on devrait autoriser la victime ou sa famille à comparaître? Devrait-on autoriser les groupes d'aide aux victimes à comparaître; avez-vous des commentaires à faire au sujet des victimes?

Mme Lakeman: Il est très important de pouvoir mettre en jeu la responsabilité des tiers et de nous accorder le droit d'intervenir, parce que ce sont deux mécanismes qui... .

Mme Phinney: À qui pensez-vous quand vous dites «nous»?

Mme Lakeman: À la société canadienne.

Nous devons mettre en place des mécanismes qui tiennent compte du fait que l'accusé ne s'est pas rendu là où il est tout seul et qu'il ne s'en sortira pas non plus tout seul et que cette femme n'est pas la seule personne touchée par son crime même si elle en a été témoin. C'est pourquoi il est important que les groupes de défense des femmes aient le pouvoir d'intervenir. Il est également important que les groupes de défense des droits des prisonniers puissent intervenir. Cela ne me pose aucun problème.

Cette attitude est tout à fait contraire à l'idée d'accorder une importance primordiale aux déclarations des victimes.

[Text]

I am sure it will surprise some people that I don't support victim-impact statements, but I don't. It's because it psychologizes the victim and invites them to lay their guts out on the table as the major reason why this man should be punished, which is not good thinking and not good law — and anyway, it's not what happens.

It's very important for the people who are primarily affected by this man's primary behaviour to be informed. So it's very important for women to know when men are coming out of prison, when they're released on probation. Not that it's a big public announcement, or an encouragement to wolf-pack, but you need to know that in order to plan your own life and to be safe in your own world.

Ms Phinney: I have one question that concerns sentencing, Mr. Chairman, but not directly with this. I was just wondering if I could slip it in, and then you can tell me if I can ask it.

I would like to know what your feeling is about intoxication by drugs and alcohol as a defence.

Mrs. Lakeman: I'm beside myself about it, actually.

Mr. Bodnar: Well, we agree on that.

Mrs. Lakeman: What?

Ms Phinney: He says he agrees with you.

[Translation]

Je suis sûre que certaines personnes vont être surprises du fait que je ne suis pas favorable aux déclarations des victimes, mais je ne le suis pas. C'est parce que ces déclarations s'attachent à l'aspect psychologique de la victime. On l'invite à dire tout ce qu'elle ressent pour justifier la peine que l'on va infliger à cet homme, ce qui me paraît mal raisonné et contraire au droit — et de toute façon, ce n'est pas ce qui se produit.

Il est très important que les gens qui ont été touchés en premier lieu par le comportement initial de l'accusé soit informés. Il est essentiel que les femmes soient informées lorsque les hommes sont libérés, lorsqu'ils sont placés en probation. Il n'est pas nécessaire d'en faire une annonce publique ce ne doit pas être une invitation à lancer la meute mais il faut savoir ce genre de chose pour être en mesure de planifier sa vie et sa sécurité.

Mme Phinney: J'ai une question qui porte sur la peine, monsieur le président, mais pas directement sur cet aspect. Je me demande si je peux la glisser dans cette intervention et vous me direz ensuite si cela est permis.

J'aimerais savoir ce que vous pensez du moyen de défense fondé sur l'intoxication par les drogues et l'alcool.

Mme Lakeman: Cela m'a mis hors de moi, si vous voulez le savoir.

M. Bodnar: Et bien, nous sommes tous d'accord là-dessus.

Mme Lakeman: Quoi?

Mme Phinney: Il dit qu'il est d'accord avec vous.

• 1050

Mrs. Lakeman: I think this may be the one the justice system is weakest on, because it's the one that judges are mostly likely to be weak on. It seems to me that men who get outrageously drunk and commit crimes of violence against women are extraordinarily more thoughtful than the people who are judging them at the moment. They don't make the mistake of beating up the guy in the corner store where they bought the chips to go with the booze. They don't make the mistake of beating up the guy who sold them the booze. They don't beat up the taxi driver who took them home with the illegal booze they bought from the bootlegger. They go right on home to find the woman they would be most likely to attack, whether they were drunk or not, and beat the hell out of her.

I don't know how you call that being an automaton, unless you believe that men carry around that level of hatred and abusive intent all the time so that when they take off a layer of civility by removing the inhibitions with booze, that's what pops out. I don't believe that's the nature of men. I believe these are wilful, intentional acts.

We're in a ridiculous position now. The drunk defence is going to be compounded because it's going to slip into two other things. We are now going to have it sliding into provocation. Defence attorneys will say if you can be made an automaton by a bottle of booze, then you can be made an automaton by a psychological blow. The psychological blow most likely to be used in that situation is that she was leaving him. He turned into an automaton and had to kill her. So that's one.

Mme Lakeman: C'est peut-être l'aspect sur lequel le système judiciaire est le plus faible, parce que c'est une question sur laquelle les juges risquent tout particulièrement d'être faibles. J'estime que les hommes qui s'enivrent complètement et qui commettent des crimes de violence contre les femmes sont infiniment plus réfléchis que les gens qui les jugent à l'heure actuelle. Ils ne font pas l'erreur de battre le vendeur du dépanneur où ils ont acheté des croustilles pour accompagner l'alcool. Ils ne font pas l'erreur de battre l'homme qui leur a vendu l'alcool. Ils ne battent pas le chauffeur de taxi qui les a ramené chez eux avec l'alcool acheté illégalement. Ils rentrent directement chez eux trouver la femme qu'ils ont le plus tendance à attaquer, qu'ils soient ivres ou non, et ils lui donnent une bonne racée.

Je ne vois pas comment l'on peut parler dans ce cas d'automates, à moins de croire que les hommes portent en eux toute cette haine et méchanceté et que lorsque l'alcool supprime leurs inhibitions, c'est ce qui ressort. Je ne pense pas que cela corresponde à la nature des hommes. Cela me paraît constituer des actes volontaires et intentionnels.

Nous nous trouvons dans une position tout à fait ridicule à l'heure actuelle. La défense d'ivresse va poser d'autres problèmes parce qu'elle va se dédoubler. Nous allons voir cette défense évoluer vers la provocation. Les procureurs de la défense vont soutenir que si un homme peut devenir un automate en consommant une bouteille d'alcool, il peut également devenir un automate si on lui assène un coup psychologique. Le coup psychologique que l'on risque le plus d'utiliser dans ce genre de situation est que la femme allait le quitter. Il s'est transformé en automate et il a été obligé de la tuer. Voilà la première déviation.

[Texte]

The second one is that it's going to leak into a mistake of belief. It's already ridiculous that you can get away with saying you thought she wanted to be raped, but now we're going to have men saying they were so drunk they thought she wanted to be raped.

Clearly there's been tremendous outrage from the public, and there will be more. This is another case in which the system is not intentionally and cohesively going after equality rights for women. We're in a position in which you can't find the Band-Aid that will fix this.

Most people don't know that drunkenness as a defence comes into play primarily in crimes of violence. It's not in property crimes. Very few cat burglars get loaded before they do it. Since it comes into play in crimes of violence, and the majority of crimes of violence are crimes of violence against women, this is without a question a gender issue. This defence will apply unevenly to crimes of violence against women. If we had a systematic and intentional approach toward violence against women, we wouldn't be in this position.

Ms Phinney: Thank you.

The Chair: You probably know, in answer to questions in the House, the Minister of Justice said he's going to bring in a corrective piece of legislation on that matter. It'll be before us very soon, and we'll have to invite you back.

Mrs. Lakeman: Okay.

The Chair: We'll probably see you on that and on guns.

Mrs. Lakeman: Yes, guns are good—actually, guns are not good.

The Chair: There will be legislation on that. We'll be able to have a full discussion on that bill once it's before us.

Mr. Forseth (New Westminster—Burnaby): Referring to proposed section 718 in your opening remarks, you addressed the part that says:

The fundamental purpose of sentencing is to contribute, along with crime prevention initiatives, to respect for the law and the maintenance of a just, peaceful and safe society.

You talked about the word "equal". You said it was missing. Can you perhaps expand on your definition of "equal" and perhaps say whether proposed section 718.2 should be made equal in all cases? How does the word "equal" fit in there?

Mrs. Lakeman: I made a statement that was perhaps too flip. What I mean is that we are at a point in Canadian history in I think we should take a systematic approach to creating equality, which we don't have.

[Traduction]

La deuxième, est que cette défense va également évoluer vers l'erreur fondée sur une croyance. Il est déjà ridicule que l'on puisse se faire acquitter en disant que l'on pensait que la femme voulait se faire violer, mais maintenant il va y avoir des hommes qui vont dire qu'ils étaient tellement ivres qu'ils pensaient qu'elle voulait se faire violer.

Il est évident que le public a très mal réagi à cette décision et que cela ne va pas s'arrêter là. C'est un autre cas où le système judiciaire ne protège pas les droits à l'égalité des femmes de façon uniforme et refléchie. Il est difficile d'imaginer un remède qui pourrait réparer ce qui a été fait.

La plupart des gens ne savent pas que le moyen de défense fondé sur l'ivresse joue principalement dans le cas des crimes avec violence. Ce moyen de défense est rarement utilisé pour les infractions contre les biens. Il est rare qu'un cambrioleur s'enivre avant de faire son travail. Ce moyen de défense étant invoqué dans les crimes comportant de la violence et la majorité de ces crimes de violence étant des crimes de violence contre les femmes, il est évident qu'il s'agit là d'une question qui touche les rapports hommes-femmes. Ce moyen de défense sera invoqué de façon disproportionnée pour des crimes de violence contre les femmes. Si nous avions adopté une approche systématique et refléchie à la violence contre les femmes, nous ne serions pas dans cette situation.

Mme Phinney: Je vous remercie.

Le président: Vous savez sans doute qu'en réponse à des questions qui ont été posées devant la Chambre des communes, le ministre de la Justice a déclaré qu'il allait introduire une mesure législative pour régler cette question. Elle va nous être très bientôt soumise et nous allons devoir vous réinviter.

Mme Lakeman: Très bien.

Le président: Nous allons probablement vous voir à ce sujet et celui des armes à feu.

Mme Lakeman: Oui, les armes à feu sont une excellente chose—en fait, elles ne le sont pas du tout.

Le président: Il va y avoir un projet de loi à ce sujet. Nous allons pouvoir examiner en détail ce projet de loi dès qu'il nous sera soumis.

Mr. Forseth (New Westminster—Burnaby): Vous avez parlé du nouvel article 718 dans votre exposé et en particulier de la partie qui énonce:

Le prononcé des peines à pour objectif essentiel de contribuer, parallèlement à d'autres initiatives de prévention du crime, au respect de la loi et au maintien d'une société juste, paisible et sûre.

Vous avez parlé du mot «égalité». Vous dites qu'il devrait y figurer. Pourriez-vous définir davantage ce que vous entendez par «égalité» et dire si l'article 718.2 doit s'appliquer de la même façon à tout le monde? Comment mettre en œuvre la notion d'«égalité» dans ce contexte?

Mme Lakeman: J'ai fait une déclaration qui péche peut-être par légèreté. Ce que je voulais dire c'est qu'arrivé à ce point de l'histoire du Canada, je pense que nous devrions adopter une approche systématique pour faire respecter l'égalité, ce que nous ne faisons pas.

[Text]

There's now a study in every province and a study federally generally called "gender bias in the legal system study", which openly has the justice system declaring itself unequal. We have the Statistics Canada study that clearly details the amount of violence against women. We have plenty of evidence, on every level, of the inequality of women, from pay-cheques to being the recipients of blows.

[Translation]

On effectue actuellement une étude dans toutes les provinces et aussi au niveau fédéral dont le titre est «La discrimination fondée sur le sexe dans le système judiciaire», qui démontre que le système de justice ne respecte manifestement pas le principe d'égalité. Il existe une étude de Statistique Canada qui fait clairement ressortir le nombre des actes de violence posées contre les femmes. Nous disposons de nombreux éléments, de toutes provenances, qui indiquent que les femmes ne sont pas traitées comme les hommes, qu'il s'agisse des chèques de paye ou des coups.

• 1055

If we seriously want to talk about why men are going to jail, I believe it's a mistake to omit the question of what we are doing about equality. Clearly in these two bills there's some attempt to deal with it. There's the shift from saying we're going to fine men who don't have any money and then being surprised when we lock them up for not paying the fine. It is something about equality and poverty, but it doesn't say that so clearly in the intention here.

Si nous voulons vraiment nous interroger sur les raisons qui expliquent que les hommes vont en prison, il me semble que ce serait commettre une erreur que de ne pas parler de ce que nous faisons en matière d'égalité. Il est évident que ces deux projets de loi tentent d'une certaine façon de renforcer cette notion. On semble avoir abandonné l'attitude qui consiste à dire que nous allons faire payer des amendes aux hommes qui n'ont pas d'argent tout en étant très surpris de constater que nous les mettons en prison parce qu'ils ne payent pas les amendes. Cela concerne les notions d'égalité et de pauvreté, mais le projet de loi ne dit pas clairement que telle est l'intention recherchée.

Clearly violence against women is used as a motivating factor when any of these laws are talked about by the public or talked about in the House or talked about in the media. So how come it's not part of the express intention of sentencing that this has something to do with establishing the equality of women?

Il est évident que l'on fait de la violence contre les femmes une motivation lorsque le public ou la Chambre des communes ou les médias parlent de ce genre de loi. Dans ce cas, pourquoi ce projet de loi ne dit-il pas clairement que la détermination de la peine vise expressément à renforcer l'égalité des femmes?

I believe we are trying at this moment to establish a legislative record that says it's the intention of Parliament to get to equality. So on Bill C-49 women's groups fought for it quite hard, and we're increasingly trying to do that: to get you to articulate it clearly. We know it's unequal. We're trying to get to where it would be equal.

Il me semble que nous essayons à l'heure actuelle de constituer un dossier démontrant que le Parlement a véritablement l'intention de travailler à l'égalité de tous. C'est pourquoi les groupes de défense des femmes ont déployé tant d'efforts à défendre le projet de loi C-49, et nous sommes de plus en plus motivés à vous amenez à le déclarer clairement. Nous savons qu'il n'y a pas d'égalité. Nous essayons d'en arriver à une situation où régnerait l'égalité.

By "equal", I don't mean simple-minded. I do mean actually dealing with the differences in our life circumstances and dealing with the fact that we're trying to get to a world where your life is not so different from mine.

Je ne propose pas une conception simpliste de la notion d'"égalité". Il s'agit pour moi de tenir compte des différences dans nos situations respectives et de reconnaître que nous essayons de construire un monde où votre vie ne serait pas très différente de la mienne.

Mr. Forseth: I will turn to a different issue, and that is proposed section 745. Are you aware of what is proposed section 745?

M. Forseth: Je passerai maintenant à une autre question, à savoir le nouvel article 745. Savez-vous ce que contient le projet d'article 745?

Mrs. Lakeman: Not by number.

Mme Lakeman: Le numéro de l'article ne me dit rien.

Mr. Forseth: That's where a lifer can apply early to a jury—

M. Forseth: Il traite du fait que le détenu condamné à l'emprisonnement à perpétuité peut demander à un jury...

Mrs. Lakeman: Oh, yes.

Mme Lakeman: Oh oui.

Mr. Forseth: —to have his parole eligibility date reduced, say from 25 years. In this proposed section in the bill on page 48, it talks about the jury being involved and allowing a victim to give some information. But one of the standards there is it says:

M. Forseth: ...de ramener la date d'admissibilité à la libération conditionnelle à moins de 25 ans. Cet article du projet de loi, à la page 48, traite du rôle du jury et autorise la victime à fournir certains renseignements. Cette disposition précise ensuite un élément:

and the determination shall be made by not less than two thirds of the jury

Pour décider — par les deux tiers au moins de ses membres...

rather than the unanimous jury.

et non pas à l'unanimité.

[Texte]

Do you have any comments about whether proposed section 745 should be in the Criminal Code at all, and secondly about the standard of two-thirds of a jury to make that decision?

Mrs. Lakeman: Here's another one where we're not at the start. I believe the decision that was made to get rid of hanging people was a good one. But historically it was made by trading off with minimum sentencing and this process; and I believe this process is ludicrous, and mandatory minimums are ludicrous. To jail somebody for fifteen years and then consider whether or not you can release them to the public and they can conform like a normal human being is ludicrous. So I do not accept the bottom-line premise.

Clearly the jury system thing was meant to keep people in jail, and it continues to be meant to keep people in jail. My interest is in men changing; in transformation; not in brutalization.

Is two-thirds better than a simple majority? Is that what you're asking me? What are you asking, exactly?

Mr. Forseth: This jury is to determine whether this possible murderer who's in jail for life with no parole for 25 years... perhaps he committed an execution-style murder of a policeman or—

Mrs. Lakeman: More likely he murdered his wife.

Mr. Forseth: —murdered his wife, chopped her up and had the body parts in a garbage bag. That's the common record of some cases.

Mrs. Lakeman: Yes.

Mr. Forseth: These individuals then apply under proposed section 745, and the jury standard of whether that person will get a parole hearing or not is two-thirds. I'm suggesting if we're going to have a jury, why not have the same standard as for the jury that originally convicted him: a unanimous jury, not two-thirds?

Mrs. Lakeman: No, I don't agree with you.

I don't know if I can say this with any wit.

[Traduction]

Avez-vous des commentaires à faire sur ce projet d'article 745, notamment s'il devrait figurer dans le Code criminel et deuxièmement sur le fait d'exiger que le jury se décide par les deux tiers au moins de ses membres?

Mme Lakeman: Voici une autre disposition qui aurait du venir plus tard. Je pense que nous avons eu raison de cesser de pendre les gens. Mais l'histoire enseigne que l'on a dû en contrepartie adopter la notion de peine minimum; je pense que ce processus est ridicule et que les peines minimales obligatoires sont ridicules. Il est ridicule d'emprisonner quelqu'un pendant quinze ans et de se demander ensuite si l'on peut le relâcher en espérant qu'il se comporte comme un être humain normal. Je n'accepte donc pas l'hypothèse de départ.

Il est clair que le mécanisme du jury avait pour but de maintenir le gens en détention et que c'est encore le but qui est poursuivi actuellement. Ce qui m'intéresse c'est de faire changer les hommes, de les transformer, pas de les brutaliser.

La majorité des deux-tiers est-elle préférable à la majorité simple? Est-ce bien ce que vous me demandez? Quelle est votre question exactement?

Mr. Forseth: Le jury doit déterminer si ce meurtrier emprisonné à perpétuité sans pouvoir demander sa libération conditionnelle avant 25 ans... peut-être a-t-il exécuté un policier ou...

Mme Lakeman: Il est plus probable qu'il a assassiné sa femme.

Mr. Forseth: ...assassiné sa femme, il l'a coupé en morceaux et les a placé dans un sac à ordure. C'est ce que l'on retrouve dans un bon nombre d'affaires.

Mme Lakeman: Oui.

Mr. Forseth: Avec ce nouvel article 745, ces personnes peuvent demander de réduire cette période de 25 ans, et le jury doit décider selon un vote des deux-tiers si cette personne pourra présenter une demande de libération conditionnelle. Dans la mesure où nous avons recours à un jury, je me demande pourquoi nous ne conserverions pas la norme appliquée au départ pour le jury qui l'a trouvé coupable c'est-à-dire l'unanimité et non pas les deux-tiers?

Mme Lakeman: Non, je ne suis pas d'accord.

Je ne sais pas si je peux vous l'expliquer comme il faut.

• 1100

I think it's important that we not discuss this by fooling ourselves into thinking there are five monsters in Canada, and if they were kept in jail for life the rest of us would be safe. I hope you appreciate that I'm saying this as somebody who answers the phone to those women. I don't say it lightly. I'm the one who goes to court with them and I'm the one who tries to secure their houses. I'm telling you there are not five butchers from whom the rest of us could be safe if we locked them up for life. I am prepared to believe that a judge and a jury, given some discretion at the moment of sentencing, can decide. I do think people kept in jail for 25 years become monsters.

Il nous paraît important de ne pas discuter de ces questions en partant de l'idée qu'il existe cinq criminels monstrueux au Canada et que si on les emprisonnait jusqu'à la fin de leurs jours, on serait tous en sécurité. J'espère que vous comprenez que je vous parle en tant que personne qui répond au téléphone à toutes ces femmes qui appellent. Je ne parle pas à la légère. Je suis celle qui va devant les tribunaux avec elles et qui essaie d'assurer leur protection lorsqu'elles sont chez elles. Je vous affirme que ces cinq criminels monstrueux contre lesquels nous pourrions nous protéger en les enfermant jusqu'à la fin de leurs jours n'existent pas. Je suis prête à croire qu'un juge et un jury peuvent imposer la peine appropriée si on leur en donne le pouvoir. Je pense par contre que les gens qui sont emprisonnés pendant 25 ans deviennent des monstres.

[Text]

It doesn't save me anything and I'm not willing to be personally responsible for that brutality. That's not who is normally going before those juries.

The Chair: Mr. Wappel, five minutes.

Mrs. Lakeman: Gee, they got me tired before I had to deal with you.

Mr. Wappel (Scarborough West): I don't think you'll find me too tough today.

It's always nice to see you and always stimulating.

I was going to ask about proposed section 745, but I wanted to comment about something you have been remarking on, probably for 20 years, and that is the attempt to change attitude. I don't want to tell a story, but I recall at one of our committee meetings in Edmonton listening to victims of serial rapist Larry Takahashi, and listening to their perspective on how they were—I don't really know the correct word—treated or perhaps mistreated by the system and by the specific ways evidence had to be gathered and how they were just treated not as persons.

Over the 20 years that you've been giving your points of view, there have been more women becoming involved in the justice system as defence lawyers, as crowns, as judges, as members of Parliament, as members of provincial legislatures, as social workers, as police in particular. Now they're starting to move up the ladder. Do you see in your daily work any change—and I sure hope the answer is yes—from your experience 20 years ago as a result of these women working into the system?

Mrs. Lakeman: One thing that's different is that people see there is some more belief that women should have equal rights to these jobs. That's a message in itself. When you pretend to believe in equal rights and it's perfectly obvious that everybody who has a gun is male, and everybody who has a big job or can lock somebody up is male, and everybody who can write reports on somebody else is male, you know it's not true.

I don't think it's been a phenomenal change. It's helped us to clarify the crisis somewhat. The really noticeable place for me is among crowns. We have a very high percentage now of aggressive young women in the position of crown attorneys, because of course it's a less lucrative job. I know that. But they are doing a good job and trying to do a good job, and in some ways it makes it easier for us to have the discourse.

What's clear, then, is that it's not attitude. The problem is not the attitude of the Crown. The problem is that the Crown has too many cases. The Crown has no way to instruct proper investigation. The police are not supporting the Crown's work with proper evidence gathering. The courts are dismissive of the cases that are brought forward, and the Crown's bosses are not saying they should put all their time and attention into getting some convictions on these ones. So it becomes clear that the

Cela ne me protège aucunement et je ne suis pas prête à assumer personnellement la responsabilité de toute cette brutalité. Ce n'est pas le genre de personne qui se retrouve habituellement devant un jury.

Le président: Monsieur Wappel, cinq minutes.

Mme Lakeman: Oh, ils m'ont déjà épuisée avant que j'ai affaire à vous.

M. Wappel (Scarborough-Ouest): Je ne pense pas que vous me trouverez trop difficile aujourd'hui.

C'est toujours agréable de vous voir et toujours stimulant.

J'allais vous poser une question sur le projet d'article 745 mais je voulais faire une observation sur un aspect dont vous avez parlé, cela fait peut-être 20 ans que vous le faites, c'est-à-dire la possibilité de changer les attitudes. Je ne veux pas commencer à raconter une histoire mais je me souviens d'avoir écouté, lors d'une de nos audiences à Edmonton, les victimes du violleur en série Larry Takahashi qui nous disaient comment le système les avait traitées ou peut-être maltraitées—je ne sais pas quel est le mot qu'il faudrait choisir—and nous parlaient des moyens bien précis permettant de recueillir les preuves et du fait qu'on ne les avaient pas traitées comme des êtres humains.

Depuis que vous avez commencé à faire connaître votre point de vue sur cette question il y a plus de 20 ans, on constate qu'il y a de plus en plus de femmes qui travaillent dans le système judiciaire, que ce soit comme avocat de la défense, comme procureur de la Couronne, comme juge, comme députée à la Chambre des communes, comme députée à l'assemblée législative provinciale, comme travailleuse sociale et en particulier comme policière. Ces personnes progressent dans leur profession. Avez-vous constaté certains changements dans vos activités quotidiennes—and j'espère sincèrement que vous allez me répondre oui—par rapport à la situation qui existait il y a 20 ans, en raison de la présence de ces femmes dans le système?

Mme Lakeman: Il y a une chose qui a changé, c'est que les gens peuvent constater que les femmes ont le droit d'occuper ces emplois. Cela constitue un message important. Lorsque l'on affirme croire aux principes de l'égalité et qu'il est parfaitement évident que toutes les personnes qui ont des revolvers sont des hommes, tous ceux qui occupent un emploi important ou peuvent envoyer quelqu'un en prison sont des hommes, et tous ceux qui peuvent écrire des rapports sur les autres sont des hommes, on sait alors que cela n'est pas vrai.

Je ne pense pas qu'il y ait eu un changement phénoménal. Cela nous a toutefois aidés à clarifier la situation. Là où je remarque le plus de changement, c'est chez les procureurs de la Couronne. Il y a un pourcentage très élevé de jeunes femmes dynamiques qui occupent des postes de procureur de la Couronne, car bien entendu c'est un travail qui est moins bien payé. Je le sais. Mais elle font de l'excellent travail et essaient de bien faire et, d'une certaine façon, cela facilite notre tâche.

Il est toutefois clair qu'il ne s'agit pas d'attitude. Le problème ne découle pas de l'attitude du procureur de la Couronne. Le problème vient du fait que le procureur de la Couronne doit s'occuper de trop de dossiers. Il n'a pas les moyens de diriger les enquêtes. La police ne l'aide pas beaucoup car elle ne recueille pas les preuves comme elle le devrait. Les tribunaux sont souvent amenés à rejeter les accusations, et les responsables du bureau des procureurs de la Couronne n'exigent

[Texte]

attitude of the individuals is not the deciding factor; the system's decision is the bigger factor.

On the other side, I've never known so many women lawyers in my life. I never thought I would. It's very weird. I actually know judges now, which I find very bizarre. It's helpful in a sense because it helps me understand the specifics of where the legal system trips itself up.

• 1105

Certainly it was very helpful to have a woman justice minister. I'm not known as a big Conservative supporter, but it was helpful to have Kim Campbell in that position. She decided to meet with the women's groups and we ended up with a better discussion on rape law; there's no doubt about it, and we've been able to push since then. It's not a negligible difference, but I'm not trying primarily to change attitudes; I'm trying to change power relations, and those are held in place with money, position, prestige and law, not only attitudes.

Mr. Wappel: I gather that point.

Let me turn, then, to proposed section 745, so I can understand the position. You're here on behalf of the National Action Committee on the Status of Women. I'd like to know what is their position as a group. You have been talking a number of times about minimum sentences. If a person takes a life, there is a minimum sentence in this country of life in prison. Does your organization agree with that, and if not, why not?

Mrs. Lakeman: I don't think there's probably any Canadian who is too comfortable about it this month, having lived through the situation of the jury trial in which that man was given 10 years.

The Chair: It was Mr. Latimer, who received life, with a 10-year minimum for parole.

Mrs. Lakeman: Yes, that's right. Thank you.

It's perfectly clear that this is unjust. That the minimum sentence leads to unjust decisions is perfectly clear, which is not to say—

Mr. Wappel: Is it NAC's position that this is the case?

Mrs. Lakeman: Yes. I convened a consultation of women's groups for the justice minister, at which the women's groups felt it necessary—and you'll appreciate that we don't like being in this position—to disassociate themselves from the "let's have more law and keep the same old order" agenda. The women's groups felt it necessary to disassociate themselves from that—at great public relations risk to themselves—because it is wrong-headed. It is going in the wrong direction. It is not helping. It specifically diverts resources in the wrong direction.

I'm very confident in saying the women's movement at large at the moment, way wider than NAC, does not support the emphasis on endless incarceration, ever-higher minimum sentencing, at all.

[Traduction]

pas d'eux qu'ils consacrent leur temps et leurs efforts à obtenir des déclarations de culpabilité dans ce genre d'affaires. Il est donc clair que ce n'est pas l'attitude des individus qui est le facteur décisif; c'est le système.

Par contre, je n'ai jamais connu autant d'avocates de ma vie. Je ne pensais jamais que j'en connaîtrais autant. C'est très bizarre. Je connais même personnellement des juges maintenant, ce que je trouve très bizarre. C'est utile dans la mesure où cela m'aide à comprendre où se situent les failles du système judiciaire.

Le fait d'avoir eu une femme ministre de la Justice nous a certainement beaucoup aidés. Il est bien connu que je ne suis pas une fanatique du Parti conservateur mais le fait que Kim Campbell ait occupé ce poste a été très utile. Elle a décidé de rencontrer les groupes de défense des femmes et je crois que cela a amélioré le projet de loi sur le viol; c'est évident, et nous avons pu continuer à faire des efforts dans ce domaine. La différence n'est pas négligeable, mais ma priorité n'est pas d'essayer de modifier les attitudes; j'essaie de changer les rapports de force, et ces rapports dépendent de facteurs comme l'argent, la position sociale, le prestige et les règles juridiques, pas seulement les attitudes.

M. Wappel: J'en étais arrivé à cette conclusion.

Je vais donc passer au projet d'article 745 pour que je puisse comprendre votre position. Vous représentez ici le Comité canadien d'action sur le statut de la femme. J'aimerais savoir quelle est la position du Comité en tant que groupe. Vous avez mentionné plusieurs fois la question des peines minimales. Lorsqu'une personne tue, la peine minimale au Canada est l'emprisonnement à perpétuité. Votre organisme est-il d'accord avec cela, et sinon, pourquoi pas?

Mme Lakeman: Je ne pense pas que les Canadiens se sentent très à l'aise à ce sujet, après avoir suivi le procès devant jury de cet homme qui a été condamné à 10 ans.

Le président: Il s'agit de M. Latimer, qui a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité avec un délai préalable à la demande de libération conditionnelle fixé à 10 ans.

Mme Lakeman: Oui, c'est exact. Merci.

Il me paraît parfaitement clair que cela est injuste. Il est tout à fait évident que les peines minimales entraînent des décisions injustes, ce qui ne veut pas dire que... .

M. Wappel: Est-ce là la position du Comité canadien d'action?

Mme Lakeman: Oui. J'ai organisé une consultation de groupes de défense des femmes pour le ministre de la Justice et ces groupes ont jugé nécessaire—et vous comprendrez que nous n'aimons pas beaucoup nous trouver dans cette position—de se dissocier de l'attitude générale du «renforçons la loi et l'ordre». Les groupes de défense des femmes ont jugé nécessaire de se dissocier de cette orientation—en sachant qu'ils risquaient fort de nuire à leur image—parce que cela est une erreur. Cela va dans la mauvaise direction et ne sert à rien. On affecte ainsi des ressources à mauvais escient.

Je suis tout à fait convaincue que le mouvement féministe en général, qui est beaucoup plus large que le CCA, n'est pas favorable à la détention à perpétuité, à des peines minimales de plus en plus élevées.

[Text]

Mr. Wappel: I want to be clear. Are you saying the organization does not support the life sentence for taking a life? Yes or no?

Mrs. Lakeman: As it stands, a minimum life sentence?

Mr. Wappel: Yes.

Mrs. Lakeman: Across the board, no.

Mr. Wappel: Thank you.

Le président: Monsieur de Savoye, avez-vous des questions?

M. de Savoye: Je croyais qu'on était censés terminer à 11 heures.

The Chair: I have nobody else on the list but myself now, but because we were on the government side, I'm going to go to the opposition in case you have some questions.

M. de Savoye: Je vous laisse la parole, monsieur le président.

Mr. Forseth: I have one question. I'd like to change the topic a little bit.

Proposed subsection 750.(1) of the bill simply says:

Where a person is convicted of an indictable offence for which the person is sentenced to imprisonment for a term exceeding five years and holds, at the time that person is convicted, an office under the Crown or other public employment, the office or employment forthwith becomes vacant.

That's recodification of the current standards. If a member of Parliament or whoever goes to jail for five years, his office is declared vacant. I'm wondering what your comment is on the standard. To my mind that standard seems rather poor. Should there not be a much higher standard of accountability?

Mrs. Lakeman: People in public office shouldn't be there if they've been jailed. Is that what you mean?

Mr. Forseth: That's what the section says, that upon going to jail for five years, their office becomes vacant. Some have suggested—we have the current standard of two years less a day, the federal-provincial custodial facilities—that perhaps if you receive jail over two years, perhaps that would be a better standard. I have asserted that perhaps even conviction of an indictable offence, period, should be the standard. I'm asking what your sensibilities are in that regard.

Mrs. Lakeman: You'll appreciate I'm really licked, I'm really tired, but I do want to say I would really like to get to the day when I believe nobody in Parliament has beaten their wife. You know and I know I'm not there.

Mr. Forseth: What are you telling me?

Mrs. Lakeman: How about Colin Thatcher? We can name more. I've been at Justice consultations where significant officials were arrested the day before. I am telling you I would like to get to the day when I could believe the members of Parliament and people around this table have not beat their wives, never mind five-year jail sentences. That's my—

[Translation]

M. Wappel: Je veux être sûr de bien comprendre. Affirmez-vous que votre organisme n'est pas en faveur de l'emprisonnement à perpétuité en cas d'homicide? Oui ou non?

Mme Lakeman: La peine minimale telle qu'elle est prévue à l'heure actuelle, l'emprisonnement à perpétuité?

M. Wappel: Oui.

Mme Lakeman: Non, si elle s'appliquer de façon générale.

M. Wappel: Merci.

The Chairman: Mr. de Savoye, do you have questions?

M. de Savoye: I thought we were supposed to finish by 11:00.

Le président: Il n'y a plus que moi sur la liste mais nous étions du côté du gouvernement et je vais demander à l'opposition si elle a des questions?

M. de Savoye: I'll let you ask questions, Mr. Chairman.

Mr. Forseth: J'aurais une question. J'aimerais changer un peu de sujet.

Le paragraphe 750.(1) du projet de loi énonce simplement:

Tout emploi public, notamment une fonction relevant de la Couronne, devient vacant dès que son titulaire est déclaré coupable d'un acte criminel et condamné en conséquence à un emprisonnement de plus de cinq ans.

Cela codifie les normes actuelles. Lorsqu'un député ou un autre fonctionnaire public va en prison pour cinq ans, son emploi devient vacant. Je me demande ce que vous pensez d'une telle norme. Cette norme me semble peu exigeante. Ne devrions-nous pas appliquer une norme plus stricte?

Mme Lakeman: Les titulaires d'un emploi public ne devraient pas occuper leur poste s'ils ont fait de la prison. Est-ce cela que vous voulez dire?

Mr. Forseth: C'est ce que dit cet article. Si on les envoie en prison pour une durée de cinq ans, leur emploi est déclaré vacant. Certains proposent—puisque c'est la norme actuelle de deux ans moins un jour qui s'applique pour les établissements fédéraux-provinciaux de détention—qu'il serait préférable d'adopter comme norme une peine d'emprisonnement de plus de deux ans. J'ai même affirmé que le seul fait d'être déclaré coupable d'un acte criminel devrait entraîner cette déchéance. Je me demande comment vous réagissez à cela.

Mme Lakeman: Vous savez que je suis complètement épuisée, je suis très fatiguée, mais je tiens tout de même à vous dire que j'aimerais connaître le jour où je pourrai croire qu'aucun député ne bat sa femme. Vous savez fort bien tout comme moi que tel n'est pas le cas actuellement.

Mr. Forseth: Qu'êtes-vous en train de me dire?

Mme Lakeman: Mais le cas de Colin Thatcher? Je pourrais donner d'autres noms. J'ai assisté à des consultations avec le ministère de la Justice où l'on venait d'arrêter la veille des fonctionnaires occupant des postes importants. Je peux vous dire que j'aimerais arriver au jour où je pourrai croire que les députés et les personnes assises autour de cette table n'ont jamais battu leur femme, peu importe les peines de cinq ans de prison. C'est mon...

[Texte]

[Traduction]

• 1110

Mr. Forseth: So what you are saying is perhaps you wouldn't mind the standard being increased significantly from this section to perhaps include any conviction for an indictable offence.

Mrs. Lakeman: My organization doesn't have a worked-out opinion on that point and I don't have a particularly developed opinion on that point.

Mr. Forseth: Okay. Thank you.

The Chair: I have a few questions. As you know, we are dealing with Bills C-41 and C-45. Bill C-45 deals with the Corrections and Conditional Release Act. There are provisions in both bills that would lengthen sentences. Now, it is true Bill C-41 would provide for fewer lower sentences by alternatives for non-violent crimes and lengthened sentences for violent crimes. Bill C-45 has provisions to keep to the end of sentence certain offenders, such as sex offenders.

I asked the ministers when they were here if they did impact studies with respect to these bills and how it affected prison populations. They said they had not, but we know right now our prisons are bursting at the seams. As a matter of fact, prisons that were built for 450 inmates—most of them are medium-security—have over 600 inmates, but since you are from the National Action Committee on the Status of Women, I wanted to ask your opinion with respect to the Prison for Women.

There have been some serious problems there in the last year where, in one case, they took women from the Prison for Women and put them into Kingston penitentiary for awhile. I wanted to ask whether, with the higher incarceration of women taking place, you approve of the plan to build five regional women's prisons throughout the country, and whether you think it will alleviate the overcrowding problem. Ontario is still negotiating where theirs will be; I think in the Kitchener area.

So my general question is about the overcrowding with respect to Prison for Women and whether you think the plan to have the five regional prisons will be helpful, if you have an opinion on that.

Mrs. Lakeman: I think NAC is already on record as supporting the end of the existing Prison for Women and was disappointed, distressed, and disagrees with the building of five more. I don't know quite how all that happened. We generally have stood with the Elizabeth Fry positions, not the compromise position, though, of supporting five.

It is perfectly clear that up until now women who have been in prison have been, in large numbers, women who responded to violence against women, and there is a campaign going on to get women out of jail who are there for having been battered, essentially, and having defended themselves when the justice system would not, and women who were involved with men who were committing crimes in their presence. Women go to jail for that.

M. Forseth: Si je vous suis bien, vous n'auriez pas d'objection à relever nettement la norme dans cet article de façon à inclure peut-être toute condamnation pour un acte criminel.

Mme Lakeman: Mon organisation n'a pas d'opinion déterminée sur ce point et je n'ai pas vraiment d'avis non plus.

M. Forseth: D'accord. Merci.

Le président: J'ai quelques questions. Comme vous le savez, nous étudions le projet de loi C-41 et C-45. Le projet de loi C-45 porte sur la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Les deux projets de loi contiennent des dispositions qui allongent les peines. Il est vrai qu'avec le projet de loi C-41, il y aurait moins de peines de courte durée puisqu'elles seraient remplacées par d'autres formules pour les crimes non violents et des peines plus longues pour les crimes avec violence. Selon les dispositions du projet de loi C-45, les personnes coupables d'agression sexuelle, par exemple, devraient purger leur peine jusqu'au bout.

J'ai demandé aux ministres lorsqu'ils sont venus s'ils avaient effectué des études d'impact à propos de ces projets de loi et connaissaient leurs effets sur les populations carcérales concernées. Ils ont répondu que non, mais nous savons d'ores et déjà que nos prisons éclatent. En fait, des prisons construites pour 450 détenus—à sécurité moyenne pour la plupart—en logent plus de 600, mais puisque vous faites partie du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, je voulais vous demander votre avis sur la prison pour femmes.

Il y a eu là de graves problèmes l'année dernière lorsque, entre autres, on a transféré des femmes de la prison pour femmes au pénitencier de Kingston pendant un certain temps. Je voulais savoir si, comme l'incarcération des femmes se fait plus fréquente, vous approuvez le projet de construire cinq prisons régionales pour femmes dans le pays, et si vous pensez que cela réglera le problème de surpopulation. L'Ontario est encore en train de négocier l'emplacement de la sienne; je crois qu'elle sera du côté de Kitchener.

Ma question porte donc sur la surpopulation à la prison pour femmes et je voudrais savoir si l'idée de construire cinq prisons régionales vous paraît bonne, si vous avez un avis sur la question.

Mme Lakeman: Je crois que le CCA a déjà pris position pour la suppression de la prison pour femmes existante et a été déçu, désolé et contrarié par l'annonce de la construction de cinq nouvelles prisons. Je ne comprends pas très bien comment tout cela s'est passé. En général, nous avons soutenu les positions d'Elizabeth Fry, pas la position de compromis, au sujet des cinq.

Il est évident que jusqu'à présent, les femmes qui se trouvent en prison sont, pour la plupart, des femmes qui ont répondu à la violence qui leur a été faite, et il y a une campagne en cours pour faire sortir de prison les femmes qui ont été incarcérées pour avoir été battues, principalement, et s'être défendues alors que le système judiciaire ne les défend pas, et les femmes ayant des relations avec des hommes qui commettaient des crimes en leur présence. Des femmes vont en prison pour cela.

[Text]

So I am distressed at the thought that we are creating more prison spaces for women because I think they will be filled, and they will be filled because it is easier to jail women. It doesn't challenge anything, and I don't believe it will make society safer or anybody better off, particularly.

There is no question that the jails are disproportionately filled, probably to within one or two women, with the desperately poor and the aboriginal women. There is no question that this cycle of idiocy that goes on around prostitution launches most women in that direction, into jail.

So if we got rid of the women who are there because they were prostituted by some man; convicted; had to prostitute again to pay fines; and then were in jail for not paying the fines, and we got rid of the women who were there because they had been victims of violence, we would have damn few women in jail, which is how it should be.

I don't support the development of the five regional prisons. I have actually worked with the Solicitor General's staff to try to create programs on... I mean, think of the irony of this. I was called to ask them to create programs for sexually assaulted women, since they know that virtually all the women in federal prison have been sexually assaulted. They are stuck with this bizarre situation. They think of it as a factor increasing criminality. This is a factor about how they were victimized, not the other way around. You don't rob banks. It's just craziness.

So there I was in the position of trying to help set up programs for women inside the five regional pens, because there is no other way. The only honest answer to give about what programs there should be is that these women should be out and going to the programs created by women interested in changing the rights of women that are already in existence in their communities.

The other thing to say, I think, is that there clearly was some kind of political game going on about where the five prisons were to be located, because now they're in these ridiculous areas where there is no developed community that already has women's counselling programs, crisis centres, and women's centres with educational programs, which these women need. So they are in the wrong places; they shouldn't exist in the first place; and they are full of people who shouldn't be in jail.

The Chair: Well, that's the answer to that question. I wanted your view on that.

You said you approved of certain sections in Bills C-41 and C-45 but that the real problems go much beyond those laws and amendments. I would agree with you about, for example, the problem of the police that you referred to. What it probably comes back to is better police recruiting, better police training, and having a whole set of policies coming from the top with respect to how police forces should work.

Je suis donc désolée d'apprendre que l'on va construire de nouvelles prisons pour les femmes parce que je crois qu'elles se rempliront, et elles se rempliront parce que c'est plus facile d'incarcérer les femmes. Cela ne remet rien en cause, et je ne pense pas que la société sera ainsi mieux protégée ou que qui que ce soit s'en trouvera mieux.

Il est indéniable que les prisons sont remplies de façon tout à fait disproportionnée, à une ou deux femmes près, de femmes désespérément pauvres et de femmes autochtones. Il est évident que l'attitude idiote envers la prostitution contribue à jeter la plupart de ces femmes en prison.

Si l'on se débarrassait des femmes qui sont là parce qu'un homme les a obligées à se prostituer; qui ont été condamnées; qui ont dû se prostituer à nouveau pour payer les amendes et ensuite ont été incarcérées pour ne pas avoir payé, et si l'on faisait sortir les femmes qui sont là parce qu'elles ont été victimes de violence, il n'y aurait plus beaucoup de femmes en prison, et c'est ainsi que ce devrait être.

Je ne suis pas favorable à la création de cinq prisons régionales. En réalité, j'ai travaillé avec le personnel du Solliciteur général pour essayer de créer des programmes sur... Je veux dire, c'est vraiment le comble. On m'a appelée pour leur demander de créer des programmes pour les femmes victimes d'agression sexuelle, puisque l'on sait que pratiquement toutes les femmes se trouvant dans les prisons fédérales ont été victimes d'agression sexuelle. On se retrouve dans cette situation bizarre. On considère que c'est un facteur qui augmente la criminalité. Ce sont elles les victimes, et non le contraire. Elles ne volent pas de banques. C'est de la folie pure.

• 1115

J'étais donc là pour essayer de contribuer à la création de programmes pour femmes dans les cinq pénitenciers régionaux, parce qu'il n'y a pas d'autres solutions. La seule réponse possible à la question de savoir quel programme il faut mettre en place, c'est de libérer ces femmes pour qu'elles puissent avoir accès aux programmes créés par des femmes voulant faire progresser les droits des femmes et qui existent déjà dans leur localité.

Il faut ajouter, je pense, qu'il y a eu un certain jeu politique en ce qui concerne la localisation des cinq prisons parce qu'on a maintenant décidé de les placer dans des endroits ridicules, où il n'y a pas de centres disposant déjà de programmes de counselling pour les femmes, de centres de crise et de foyers pour femmes dotés de programmes éducatifs, ce dont elles ont besoin. Elles sont donc mal placées; premièrement, elles ne devraient pas exister et elles sont pleines de personnes qui ne devraient pas être en prison.

Le président: Eh bien, cela répond à la question. Je voulais votre avis là-dessus.

Vous dites que vous avez approuvé certains articles des projets de loi C-41 et C-45 et que les vrais problèmes dépassent très nettement ces lois et ces amendements. Je suis de votre avis en ce qui concerne, par exemple, le problème de la police auquel vous avez fait allusion. Cela revient finalement à la question de l'amélioration du recrutement et de la formation des agents de police, et au fait que les politiques devraient venir d'en haut au sujet du fonctionnement des forces policières.

[Texte]

As well, you referred to Bill C-41 and the proposed sections on hate crimes. There will also be amendments to the Canadian Human Rights Act. There has to be an ongoing program. We can't do everything with one piece of legislation, i.e., the Criminal Code.

In response to your comments at the beginning of the meeting, I think most of us would agree that you don't solve the serious problems you've identified by simply amending one law, i.e., the Criminal Code. You need a comprehensive, holistic approach if you're really going to get to the root causes of the problems you mentioned. All I am saying is that most of us would agree with that. There will hopefully be more amendments.

I return again to your expression of frustration over having to appear again before this committee. All I can say is that people come to Parliament from many backgrounds, such as farming and fishing. There are lawyers, teachers, clergymen, social workers, storekeepers, and insurance salesmen. They don't have a background in this but they have to vote on it. So I think it's necessary to keep calling on various groups such as NAC to testify. It's an ongoing, long process.

Maybe you have some further comments to conclude the meeting.

Mrs. Lakeman: I think I misspoke in the frustration of the moment, actually. I don't resent being called back to deal with a new set of phases on the issue.

What I was actually frustrated about is that very often these days government is way less progressive than the people it governs. I think most people in the community know a considerable amount about violence against women. You can tell by how the community responded after the Montreal massacre. You can tell by the outrage being expressed on the drunkenness defence. The previous justice minister got more mail on the rape shield law than on anything else. This justice minister is clearly struggling for some way to respond to violence against women. The public at large is pretty sharp about this. The public at large is not vicious. It does resort sometimes to things that look that way but they're not on the whole vicious.

I wanted to say that one of the contradictions we're dealing with here is that we do know some things that work. Lives have been saved by having rape crisis centres and transition houses. That's the only thing that we know has actually saved lives. It has also saved us from having prisoners. One of the things we can count now is that women would rather leave and go to a transition house than kill him, which they used to do. You can reduce the death rate and create fewer murderers by creating transition houses.

[Traduction]

Par ailleurs, vous avez parlé des articles du projet de loi C-41 concernant les crimes haineux. Il y aura également des amendements à la Loi canadienne sur les droits de la personne. Le programme doit être permanent. Nous ne pouvons pas tout faire avec un seul texte législatif, en l'occurrence le Code criminel.

En réponse aux observations que vous avez faites au début de la réunion, nous reconnaissons tous qu'il est impossible de résoudre les graves problèmes dont vous avez parlé simplement en amendant une loi, c'est-à-dire le Code criminel. Il faut une approche globale, d'ensemble, si l'on veut vraiment s'attaquer aux causes des problèmes en question. Je dis tout simplement que la plupart d'entre nous sont d'accord là-dessus. Espérons qu'il y aura d'autres amendements.

Je reviens encore à la frustration que vous avez exprimée de devoir à nouveau comparaître devant le Comité. Tout ce que je puis vous répondre, c'est qu'il y a au Parlement des gens de tous les milieux, comme l'agriculture et la pêche. Il y a des avocats, des enseignants, des hommes d'église, des travailleurs sociaux, des commerçants et des vendeurs d'assurance. Ce n'est pas leur domaine particulier mais ils doivent néanmoins voter sur la question. Je crois donc nécessaire de faire appel régulièrement à divers groupes comme le vôtre pour témoigner. C'est un processus long et permanent.

Vous avez peut-être d'autres commentaires à faire pour terminer la réunion.

Mme Lakeman: Je crois que j'ai mal exprimé la frustration du moment, en fait. Je ne me plains pas de revenir pour discuter d'une nouvelle série d'éléments sur cette question.

Ce qui me frustre en fait c'est que très souvent, en ce moment, le gouvernement est nettement moins progressiste que la population qu'il gouverne. La plupart des gens savent beaucoup de choses sur la violence envers les femmes. Il n'y a qu'à voir la façon dont la population a réagi après le massacre de Montréal. Ou encore le tollé qu'a suscité le fait d'invoquer l'ébriété comme défense. Le ministre de la Justice précédent a reçu plus de courrier que jamais à propos de la disposition visant la protection des victimes de viol. Le ministre de la Justice actuel essaie manifestement de trouver une solution au problème de la violence contre les femmes. Le grand public est très attentif à tout cela. Le grand public n'est pas méchant. Ses réactions peuvent parfois le laisser penser mais dans l'ensemble, il n'a aucune méchanceté.

Il y a une contradiction dans ce que nous faisons dans la mesure où nous connaissons certaines solutions valables. Les centres de victimes de viol et les foyers de transition ont permis de sauver des vies. D'après ce que nous savons, c'est la seule chose qui ait vraiment sauvé des vies. Cela nous a aussi évité d'avoir des prisonniers. Une chose est sûre maintenant. Les femmes préfèrent partir pour aller dans un foyer de transition que de tuer l'homme, ce qu'elles faisaient avant. On peut réduire le taux de mortalité et diminuer le nombre de meurtriers en mettant sur pied des centres de transition.

[Text]

[Translation]

• 1120

It must also be said that for the past ten years the federal government, both Conservative and Liberal, have not acted on that knowledge. It has dropped the responsibility for any direct payment to transition houses, rape crisis centres or women's centres, and made it a provincial responsibility with no standards, and no money based on equality rights at all.

There's no question the whole wing of the government that was developed to fight for women's rights has been gutted. It's perfectly clear, and if people don't know that they should know that. We had something going for about six to eight years and it's gone. I am worried we could face a Canadian society in the next 10 years that doesn't even have rape crisis centres and transition houses, certainly not the kind that can stand up to government.

That's the position we're in and I find it distressing that we have a lot of discussions about angels on the head of a pin. I know that in every community where there is a transition house men have to think twice in a way they didn't have to think twice before. Women can run in a way they couldn't run before that. Prosecutors know they're watched in a way they weren't watched before, and police are testy because they know someone will tell on them, when they didn't have to worry about that before.

I would urge you, if you're as attached at all to these issues as I am, to also fight for direct federal funding on the basis of the importance of equality, which is a federal issue. Fight for the funding of those places through the federal government. Of course they also have to have program money from the provinces, but this is not just a matter of service delivery; this is a matter of fighting for women's equality rights, and we're losing them.

The Chair: The difficulty there is that under the Constitution, the delivery of social services is a provincial responsibility.

Mrs. Lakeman: This is not social services. You invite me here because I am an expert on this subject. I work every day in a rape crisis centre. Nobody pays me to come here. My rape crisis centre has to let me go off the phone to work with NAC. NAC can't pay me for my work to come up with positions I'm going to leave with you. I have to get somebody else to do those shifts for me to come here to talk to you.

This is not about social services, it's about how we fight for women's equality. Social services just applies after, to the victim.

The Chair: I agree with your appearance here. I'm just saying rape crisis centres and transition centres have been funded through the Canada Assistance Plan, but it has been under attack.

I'm not saying I support it. I'm just repeating to you that a federal-provincial struggle is going on under the Constitution. Many provinces want to decide their priorities for what to fund, whether it's daycare instead of transition centres or both. I don't want to get into it too much today, but it's not a simple issue.

Il faut dire aussi que le gouvernement fédéral, conservateur ou libéral, n'a pris aucune mesure en conséquence au cours des 10 dernières années. Il n'a plus voulu assumer la responsabilité des versements directs aux maisons de transition, aux foyers de crise pour les victimes de viol ni aux centres de femmes. Il en a fait une responsabilité provinciale, sans aucune norme et sans aucun financement au titre des droits à l'égalité.

Il est évident que tout ce qui avait été mis en place au gouvernement pour la défense des droits des femmes a été supprimé. C'est parfaitement clair, et si les gens ne le savent pas, ils devraient le savoir. Il y a eu un programme qui a marché pendant six ou huit ans, et c'est fini. J'ai peur que d'ici 10 ans, nous ayons une société canadienne sans foyer pour les victimes de viol et sans centres de transition, tout au moins sans ceux qui peuvent répondre au gouvernement.

Voilà dans quelle position nous nous trouvons, et il est bien dommage que nous soyons là à discuter du sexe des anges. Je sais que dans toutes les localités où il existe un foyer de transition, les hommes doivent réfléchir à deux fois alors qu'ils ne le faisaient pas avant. Les femmes peuvent partir alors qu'elles ne pouvaient pas le faire avant. Les procureurs chargés de la poursuite savent qu'on les surveille comme jamais auparavant, et la police est susceptible parce qu'elle sait qu'elle va être dénoncée, problème qui n'existe pas avant.

Si vous tenez autant que moi à toutes ces questions, je vous demande instamment de vous battre aussi pour défendre le financement fédéral direct pour des raisons d'égalité, qui relèvent du fédéral. Battez-vous pour que ces centres soient financés par le gouvernement fédéral. Bien sûr, il leur faut aussi le financement de programmes des provinces mais ce n'est pas uniquement une question de service, il s'agit de se battre pour le droit des femmes à l'égalité, et nous sommes en train de perdre.

Le président: Le problème est qu'en vertu de la Constitution, les services sociaux relèvent des provinces.

Mme Lakeman: Ce ne sont pas des services sociaux. Vous m'invitez ici parce que je suis experte en la matière. Je travaille tous les jours dans un centre pour les femmes victimes de viol. Personne ne me paie pour venir ici. Mon centre doit me laisser partir pour travailler avec le CCA. Le CCA ne peut pas me payer le travail que je fais pour préparer les recommandations que je vais vous laisser. Il faut que je trouve quelqu'un d'autre pour me remplacer pendant que je viens vous parler.

Il ne s'agit pas de services sociaux, il s'agit de la lutte pour l'égalité des femmes. Les services sociaux entrent en jeu après, ils sont là pour la victime.

Le président: Je suis d'accord en ce qui concerne votre comparution. Je dis simplement que les centres de transition et les foyers pour les victimes de viol ont été financés dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, mais cela a été critiqué.

Je ne suis pas nécessairement de cet avis. Je ne fais que vous répéter qu'il y a un conflit fédéral-provincial en vertu de la Constitution. Beaucoup de provinces veulent décider elles-mêmes de leur priorité en matière de financement et pouvoir choisir les garderies plutôt que les foyers de transition, ou les deux. Je ne veux pas m'attarder trop longtemps sur ce sujet aujourd'hui mais la question n'est pas simple.

[Texte]

I want to thank you very much for your appearance this morning. I hope with the re-establishment of the Court Challenges Program you can get some help on the Bishop O'Connor case. You should go after them soon to see if you can get some of the money before it's all spent.

Mr. Thompson: I wonder if our witness would be willing to respond to the results of the recent election in the U.S., the swing to the right.

The Chair: Wow, that's a—

Mr. Thompson: I'm going to ask her privately anyway.

Mrs. Lakeman: We could do it over coffee, I guess.

The Chair: Some people have told me we've gone on too long. I don't blame the witness, but they thought the meeting was going to end at 11 a.m. I try to give all the people on the question list a chance.

I thank you.

Mrs. Lakeman: Thank you very much.

The Chair: We have another meeting this afternoon. This meeting is adjourned.

Je tiens à vous remercier d'être venue comparaître ce matin. J'espère qu'avec le rétablissement du programme de contestation judiciaire, vous pourrez avoir de l'aide pour l'affaire Bishop O'Connor. Vous devriez vous mettre sur les rangs tout de suite pour essayer d'obtenir de l'argent avant que tout soit dépensé.

M. Thompson: Je me demande si notre témoin serait prête à nous faire part de sa réaction aux résultats des dernières élections aux États-Unis, du glissement vers la droite.

Le président: Oh, c'est une...

M. Thompson: Je vais lui poser la question en privé de toute façon.

Mme Lakeman: Nous pourrions en parler autour d'une tasse de café.

Le président: Certaines personnes m'ont dit que nous avions dépassé l'heure. Je ne fais aucun reproche au témoin mais certains pensaient que la réunion allait se terminer à 11 heures. J'essaie de donner une chance à toutes les personnes dont le nom se trouve sur la liste de questions.

Je vous remercie.

Mme Lakeman: Merci beaucoup.

Le président: Nous avons une autre réunion cet après-midi. La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From the National Action Committee on the Status of Women:

Lee Lakeman, Member, Violence Committee, Canadian Sexual Assaul ts Centres.

TÉMOIN

Du Comité canadien d'action sur le statut de la femme:

Lee Lakeman, membre, Comité sur la violence, «Canadian Sexual Assaults Centres».

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9